

# **Version préliminaire de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples**

Ville d'Ottawa  
Direction générale des travaux publics  
Avril 2022

## Table des matières

La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples ...	3
Introduction.....	3
Le Programme actuel de gestion des déchets des ILM d'Ottawa.....	4
Les grandes considérations dans l'élaboration de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples (ILM) .....	6
Les règlements et les directives du gouvernement provincial .....	6
Plans et cibles stratégiques des municipalités .....	8
Les obstacles et les difficultés qui empêchent de participer aux programmes de réacheminement des déchets .....	9
La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples .....	14
Cadrage avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides .....	14
Les piliers recommandés pour permettre de réacheminer plus de déchets.....	16
Le compte rendu des progrès de la Stratégie .....	64
Conclusion .....	64

# La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples

## Introduction

La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples (ILM) est l'un des premiers projets constitutifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) de la Ville d'Ottawa. Le PDGDS fera état de la structure-cadre générale, de l'orientation et des objectifs de la gestion, du réacheminement et de la réduction des déchets solides à court, à moyen et à long termes. Dans le cadre d'un vaste processus de recherche, d'évaluation et de consultation publique, on a recensé 57 initiatives qui permettront à la Ville d'appliquer la vision et les principes directeurs approuvés par le Conseil municipal pour le PDGDS.

Dans la définition de la portée et dans l'élaboration du PDGDS en 2019, le Conseil municipal, le personnel et les résidents de la Ville ont fait savoir qu'il fallait lancer immédiatement la planification proactive du réacheminement des déchets dans les ILM afin de redresser les faibles taux de réacheminement. Le taux de réacheminement des déchets des ILM est de 16 %<sup>1</sup>, est resté relativement inchangé depuis plusieurs années et se situe à 35 % de moins que pour les propriétés en bordure de rue. Voilà pourquoi on a mis au point la Stratégie de réacheminement des déchets des ILM de front avec le PDGDS, pour faire avancer les travaux dans l'amélioration du réacheminement des déchets dans les ILM et pour respecter les orientations stratégiques du PDGDS et les recommandations prévues.

L'élaboration de la Stratégie de réacheminement des déchets des ILM a permis à la Ville de recommander une approche de planification globale pour améliorer le réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples. Les recommandations de cette stratégie tiennent compte des facteurs qui influent sur l'utilisation que font les résidents et les locataires des programmes de gestion des déchets, sur les difficultés qu'affronte le personnel de la gestion immobilière dans la réalisation et la gestion des programmes de réacheminements et sur l'orientation des règlements, des directives et des initiatives du gouvernement provincial dans les programmes de gestion des déchets. La stratégie entérinée par le Conseil municipal d'Ottawa, qui tient compte des complexités de la gestion des déchets dans les ILM, vise

---

<sup>1</sup> D'après le tonnage ramassé en 2020.

à permettre à la Ville d'adopter une approche cohérente et approuvée afin d'accroître le réacheminement des déchets dans le secteur des ILM.

L'objectif de cette stratégie consiste à hausser le réacheminement des déchets dans les ILM sur un horizon de planification de cinq ans. L'approche proposée pour y arriver consiste à mettre en œuvre les piliers fondés sur les statistiques et décrits dans leurs grandes lignes dans ce document, qui ont été établis après avoir évalué les taux de participation aux programmes de réacheminement, analysé les obstacles et les difficultés qu'affrontent les résidents, les locataires et le personnel immobilier dans la participation aux programmes de réacheminement et réunit des chiffres qui éclairent les règles de l'art de l'industrie afin de favoriser l'enrichissement de la connaissance et de la sensibilisation des résidents à propos des programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques.

## **Le Programme actuel de gestion des déchets des ILM d'Ottawa**

La Ville d'Ottawa assure le service de collecte des déchets dans 2 150 ILM. Elle définit comme suit les ILM dans le [Règlement sur la gestion des déchets solides](#) : groupe d'habitations de six logements ou plus. Ces immeubles comprennent les propriétés en location et en copropriété, constituées des maisons en rangée, des bâtiments résidentiels sans ascenseur et des immeubles de grande hauteur. Ces propriétés regroupent 115 000 logements (soit 28 % des ménages d'Ottawa<sup>2</sup>) et 21 % du million de résidents d'Ottawa.

Les ILM comprennent différents types de propriétés qui, pour les besoins de la collecte des déchets, sont classés dans les catégories des immeubles de « grande hauteur » et des immeubles de « faible hauteur ». Les immeubles de grande hauteur de cinq étages ou plus et dotés d'une entrée commune pour les résidents représentent 73 % des ILM servis par la Ville d'Ottawa.

Vingt-sept pour cent des immeubles sont classés dans la catégorie des immeubles de « faible hauteur », constitués essentiellement de complexes de maisons en rangée ou d'immeubles d'appartements de moins de cinq étages.

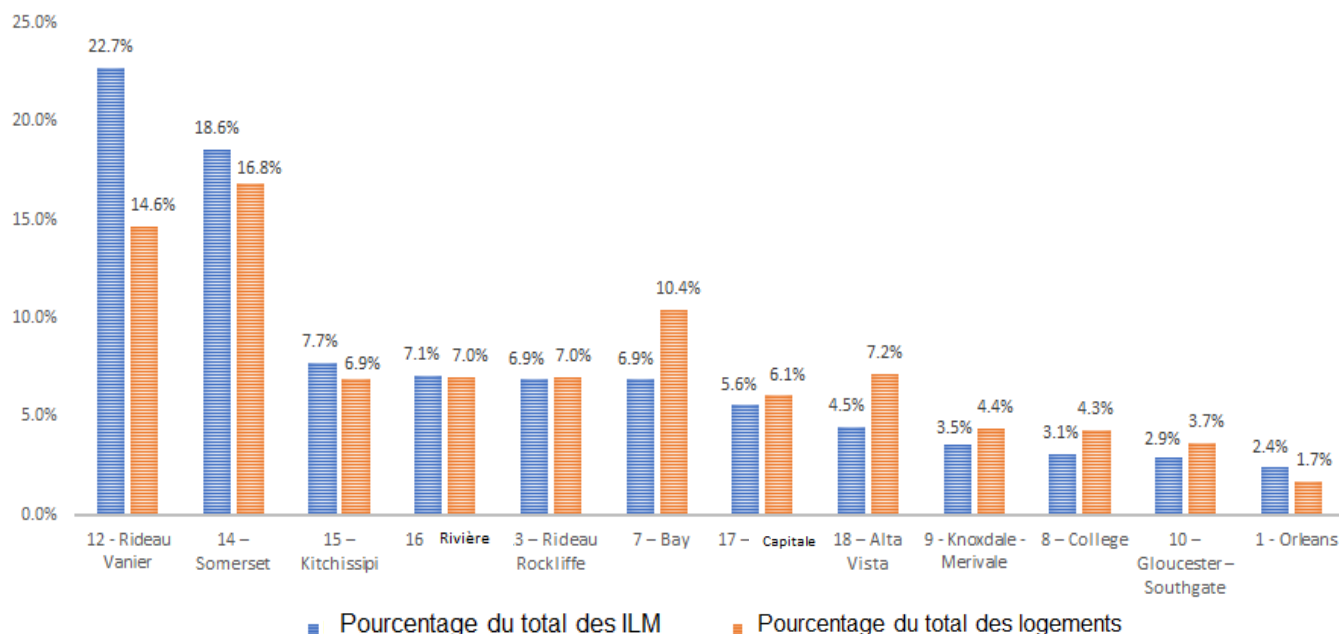
Si ces propriétés sont éparpillées sur tout le territoire de la Ville, une proportion nettement plus considérable d'immeubles se trouve dans le secteur urbain de la Ville et le long de la rivière Rideau. La figure 1 fait état du pourcentage des ILM et des logements servis par la Ville d'Ottawa dans chaque quartier. Tous les quartiers non

---

<sup>2</sup> D'après l'assiette fiscale de 2021.

compris dans la figure 1 réunissent moins de 1 % de l'ensemble des ILM et moins de 1 % de l'ensemble des logements.

Figure 1 : Proportion des immeubles à logements multiples (ILM) et des logements dans chaque quartier



Environ 18 % des déchets ramassés par la Ville sont issus des ILM, et le reste, soit 82 %, provient des ménages qui déposent leurs ordures sur le bord de la rue. En 2021, la Ville a ramassé 67 569 tonnes de déchets issus des ILM. Dans la même année, 83 % des déchets éliminés dans les ILM ont été jetés dans les ordures (soit un total de 56 303 tonnes) et 17 % ont été réacheminés au lieu d'être enfouis.

En 2019, la Ville a réalisé une étude de la Vérification des déchets des immeubles à logements multiples afin de connaître la composition des déchets éliminés dans chaque flux de déchets. Cette étude a permis de constater que 58 % des déchets jetés dans les ordures auraient pu être réacheminés dans le cadre des programmes de réacheminement des ILM de la Ville. Les matières organiques déposées dans le bac vert ont représenté 39 % des matières livrées dans la décharge, alors que 7 % étaient constitués des matières du bac noir et 12 %, des matières du bac bleu (en poids).

Le taux de captation<sup>3</sup> des matières recyclables était de 35 %; autrement dit, 65 % des matières recyclables éliminées ont été jetées dans les ordures. La même étude a

<sup>3</sup> Le taux de captation mesure le volume de matières précises réacheminé au lieu d'être enfoui par rapport au volume total de matières dans le flux des déchets.

permis de constater que dans les propriétés dotées d'un programme de bac vert, le taux de captation était de 30 %; autrement dit, 70 % des déchets alimentaires et organiques étaient jetés à tort dans les ordures.

## **Les grandes considérations dans l'élaboration de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples (ILM)**

En élaborant les recommandations qui permettront de réacheminer plus de déchets, il est important d'analyser les facteurs qui influent sur l'élimination des déchets dans le secteur des ILM et qui pourraient avoir des incidences éventuellement, en plus de tenir compte de ces facteurs.

### **Les règlements et les directives du gouvernement provincial**

Si les trois ordres de gouvernement peuvent intervenir dans la gestion et le réacheminement des déchets, la gestion des déchets résidentiels est essentiellement réglementée par le gouvernement provincial et est exercée par les municipalités locales. La Ville d'Ottawa assure la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets résidentiels. Or, les ILM sont classés dans la catégorie des établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) en vertu des règlements provinciaux. Dans le cadre de ces règlements, les propriétaires sont chargés d'établir des programmes de gestion des déchets qui cadrent avec les règlements provinciaux. Autrement dit, les municipalités n'ont aucun rôle officiel à jouer dans les services de collecte et de réacheminement des déchets dans les ILM. Malgré tout, la plupart des municipalités de l'Ontario offrent des services de collecte des déchets dans les ILM<sup>4</sup>. La Ville assure la collecte des déchets des ILM depuis la fusion, en 1995, des programmes de gestion des déchets solides.

La Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire et la Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques font toutes deux état des directives à appliquer afin d'améliorer le réacheminement des déchets et de réduire leur impact environnemental :

- [Stratégie pour un Ontario sans déchets : Bâtir une économie circulaire](#)

---

<sup>4</sup> Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario estime que les services municipaux de ramassage et de recyclage des déchets sont offerts à 80 % des ménages dans les immeubles à logements multiples dans cette province.

- En vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs était chargé d'élaborer la « Stratégie pour un Ontario sans déchets », qui vise à instituer un système visant à réintégrer dans l'économie les matières de grande valeur destinées à être enfouies.
- Cette stratégie définit les objectifs qui s'étendent à l'ensemble de la province, à savoir :
  - taux de réacheminement des déchets de 50 % d'ici 2030;
  - Ontario sans déchets;
  - carboneutralité du secteur de la gestion des déchets.
- [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#)
  - Adoptée en vertu de l'article 11 de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, cette déclaration définit l'orientation des politiques du gouvernement provincial dans la gestion des déchets alimentaires et organiques.
  - Cette déclaration prévoit :
    - une cible de 50 % dans la réduction des déchets alimentaires et dans la récupération des déchets pour les ILM d'ici 2025;
    - que tous les ILM doivent assurer la collecte des déchets alimentaires et organiques de leurs résidents.
  - Mobilisation dans le cadre des consultations publiques sur la volonté du gouvernement provincial d'éviter d'enfouir d'ici 2030 les déchets alimentaires et organiques.
- [Plan environnemental conçu en Ontario](#)
  - Publié en 2018, ce plan fait état des engagements adoptés afin d'éviter que les produits alimentaires deviennent des déchets et de veiller à ne pas enfouir les matières organiques.
  - En 2019, le gouvernement provincial a publié [un document de travail](#) afin d'approfondir la consultation sur les mesures liées à la gestion des déchets dans le Plan environnemental conçu en Ontario. Il s'agissait de

mettre au point une proposition visant à interdire l'enfouissement des déchets alimentaires et organiques.

- En novembre 2020, le gouvernement provincial a déclaré qu'il avait l'intention d'éliminer d'ici 2030 les déchets alimentaires et organiques dans les décharges publiques.

Toutes les municipalités qui assurent des services de collecte des déchets dans les ILM ont, en vertu de la loi, le pouvoir de surveiller et de faire appliquer les exigences du recyclage. La Ville d'Ottawa est en mesure de réglementer et d'orienter la gestion et le réacheminement des déchets des ILM sur son territoire à la condition que les règlements municipaux ne contredisent pas les règlements d'application du gouvernement provincial ou n'empêchent pas les ILM de respecter les règlements municipaux et les règlements d'application du gouvernement provincial.

### **Plans et cibles stratégiques des municipalités**

La planification stratégique des programmes municipaux est rarement une activité indépendante. De nombreuses autres initiatives de la Ville éclairent ou orientent l'amélioration du réacheminement des déchets dans les ILM. Le cadrage et la prise en compte des autres projets de la Ville sous-tendent l'importance de la collaboration du personnel d'Ottawa selon le principe d'« Une Ville, une équipe », soit l'approche adoptée à l'échelle de toutes les directions générales afin de miser sur les compétences de l'ensemble de l'administration municipale pour offrir une expérience fluide à la clientèle en maximisant la créativité, l'innovation et les liens établis. Les recommandations reproduites dans cette stratégie tiennent compte des autres priorités suivantes de la Ville :

- **Plan stratégique de la Ville 2019-2022** : Ce document définit les priorités du Conseil municipal et sert de feuille de route pour guider les travaux dans le Mandat 2019-2022 du Conseil municipal. La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples permet de respecter la priorité stratégique du Conseil dans l'intendance environnementale : protéger la ville et en faire un lieu sain, majestueux et dynamique, qui peut s'adapter au changement.
- **Évolution énergétique et Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC)** : La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples permet de réaliser les cibles et les initiatives de l'Évolution énergétique et du PDCC. L'Évolution énergétique prévoit de réacheminer 98 %



des matières organiques et 100 % des matières en papier pour atteindre les cibles approuvées par le Conseil municipal dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Stratégie de récupération des matières organiques de l'Évolution énergétique, qui vise à hausser considérablement, en 2023, le réacheminement des matières organiques, décrit dans ses grandes lignes les mesures adoptées pour réacheminer plus de déchets des ILM.

- **Plan directeur de la gestion des déchets solides** : Nous mettons actuellement au point la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, qui se veut un projet constitutif du PDGDS. Les projets réalisés dans le cadre de cette stratégie s'intégreront avec les initiatives recommandées dans le PDGDS ou y contribueront; ces projets permettront aussi à la Ville d'adopter les règles de l'art de l'industrie afin de réaliser un programme plus rigoureux de réacheminement des déchets des ILM. Les principaux aspects de l'étude du PDGDS pour cette stratégie sont exposés dans leurs grandes lignes plus loin dans ce document.
- **Plan officiel de la Ville** : Il est important de se pencher sur le faible taux de réacheminement des déchets des ILM à l'heure où la Ville d'Ottawa continue de croître. D'après le nouveau Plan officiel, la population de la Ville d'Ottawa devrait, d'ici 2046, dépasser 1,4 million d'habitants. Les cibles de la densification des logements consistent à aménager à Ottawa, d'ici juillet 2046, 52 600 nouveaux logements dans les ILM. Compte tenu de cette cible, le PDGDS estime que le tonnage annuel ramassé dans le secteur des ILM augmentera de 23 % et prévoit qu'on enfouira dans la décharge publique 11 985 tonnes supplémentaires de déchets en 2046 par rapport à 2020<sup>5</sup>, en supposant qu'on n'apportera aucune amélioration dans le réacheminement des déchets.

### **Les obstacles et les difficultés qui empêchent de participer aux programmes de réacheminement des déchets**

Les faibles taux de réacheminement et de captation sont déterminés par les obstacles et les difficultés qu'affrontent les ILM dans les programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques. Le réacheminement des déchets

---

<sup>5</sup> Les déchets comprennent les ordures et les articles encombrants. Projections dérivées du mémoire technique sur les besoins à long terme de la gestion des déchets du Plan directeur de la gestion des déchets solides, appendice D, tableaux 13 et 14.

des ILM est orienté par les résidents et les locataires qui doivent trier leurs déchets et participer aux programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques, ainsi que du secteur de la gestion immobilière<sup>6</sup>, qui doit réaliser les programmes de gestion des déchets, communiquer avec les résidents et les locataires et les informer, et enfin, respecter les règlements et les cibles du gouvernement provincial.

Les obstacles et les difficultés sont constitués d'un ensemble de facteurs intrinsèques et extrinsèques qui décourage les résidents, les locataires et le personnel de la gestion immobilière ou qui leur cause des difficultés quand il s'agit de participer à des programmes de gestion des déchets ou de les réaliser. Une considération importante veut que les obstacles et difficultés existants ne s'excluent pas mutuellement : de nombreux obstacles et de nombreuses difficultés se déroulent simultanément parmi les groupes d'intervenants. Résoudre des difficultés indépendantes d'autres difficultés ne permet pas nécessairement de réacheminer plus de déchets, ce qui vient encore confirmer qu'il faut adopter une approche intégrée stratégique dans l'élaboration de la Stratégie de réacheminement des immeubles à logements multiples afin de recommander l'ensemble le mieux adapté d'options qui permettra de corriger les obstacles et les difficultés dans les délais afin de réacheminer plus de déchets sur l'horizon de planification de cinq ans.

Voici entre autres les grandes difficultés que doivent résoudre les résidents et qui se répercutent sur les succès des programmes de réacheminement des déchets :

- **Inconvénients dans la participation aux programmes de réacheminement des déchets.** Les résidents qui habitent dans les ILM d'Ottawa ont fait savoir que les inconvénients constituaient le principal obstacle dans la participation aux programmes de réacheminement. Trente et un pour cent des résidents ont fait savoir que les programmes de recyclage et de bac vert comportent trop d'inconvénients pour commencer à les utiliser (31 %) et que ces inconvénients constituent des obstacles qui

---

<sup>6</sup> Pour les besoins de ce document, le secteur de la gestion immobilière comprend les propriétaires des immeubles à logements multiples, les gestionnaires, les gestionnaires immobiliers, les concierges, les agents de location et tous les intervenants qui participent au maintien et au déroulement des programmes de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples de la Ville d'Ottawa.

empêchent de faire davantage appel à ces programmes (26 %) <sup>7</sup>. Cette question des « inconvénients » n'est pas propre à Ottawa. Des études menées en Ontario et un peu partout ailleurs dans le monde ont permis de constater que les inconvénients font partie des plus grands obstacles (et des facteurs d'influence) dans le réacheminement des déchets <sup>8, 9, 10</sup>. Soixante-seize pour cent des logements dans les ILM d'Ottawa ont accès à un vide-ordures, et 5 % ont accès à des colonnes de recyclage. Pour participer aux programmes de réacheminement des déchets, les résidents doivent souvent apporter les matières recyclables et les déchets organiques dans une salle d'ordures interne ou dans des bacs installés en extérieur. La majorité des immeubles de faible hauteur (environ 85 % des logements) a accès à des bacs communaux de déchets en extérieur. <sup>11</sup>

- **Accès aux programmes de réacheminement des déchets.** Même si tous les ILM servis par la Ville sont dotés de programmes de recyclage et que les règlements d'application du gouvernement provincial leur imposent cette obligation, 25 % des résidents des ILM affirment qu'ils n'ont pas accès à des programmes de recyclage. <sup>12</sup> En outre, les deux tiers environ des résidents des ILM ont fait savoir qu'ils n'ont pas accès aux services d'élimination dans les bacs verts. <sup>13</sup> Pour avoir accès aux programmes de

---

<sup>7</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019 : <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=7784&doctype=minutes&itemid=388765>.

<sup>8</sup> Miafodzyeva, S., et Brandt, N. (2013), Recycling behaviour among householders: synthesizing determinants via a meta-analysis. *Waste and Biomass Valorization*, 4(2), 221-235.

<sup>9</sup> Lakhan, C. (2016), Effectiveness of recycling promotion and education initiatives among first-generation ethnic minorities in Ontario, Canada, *Social Sciences*, 5(2), 23.

<sup>10</sup> Ho, E. (2018), Exploring the social dimensions of multi-residential recycling. *Resources, Conservation and Recycling*, 132, 77-78.

<sup>11</sup> D'après les données extraites en mai 2020 sur la collecte des déchets de la Ville d'Ottawa.

<sup>12</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019 : <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=7784&doctype=minutes&itemid=388765>.

<sup>13</sup> Ville d'Ottawa (2021), Campagne d'amélioration du bac vert : Comportement, sensibilisation et retombées, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa, le 17 mai 2021 : <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=8339&doctype=minutes&itemid=412468>.

réacheminement, les résidents qui peuvent participer à ces programmes savent où se trouvent les conteneurs et comment ils peuvent y participer. Dans les conditions d'accès, il faudrait s'assurer que tous les résidents ont l'occasion d'y participer.

- **Absence de place, dans les logements, pour ranger les bacs de réacheminement.** Près du tiers (30 %) des résidents des immeubles à logements multiples qui ne font pas appel à des programmes de réacheminement ont fait savoir qu'ils n'ont pas assez de place, dans leur logement, pour organiser et ranger les matières recyclables.<sup>14</sup> Les ILM ne sont pas tous dotés pour prévoir la place permettant aux résidents de stocker les bacs à ordures, les bacs de matières recyclables et les bacs verts dans leur logement ou n'ont pas de zone de tri suffisamment vaste non loin des conteneurs à déchets centralisés des immeubles.
- **Le facteur de « dédain ».** Le facteur de « dédain » désigne généralement la conviction selon laquelle les programmes de réacheminement des déchets sont malodorants, mal tenus et malpropres et qu'ils attirent les bestioles et la vermine. Si les résidents des ILM ont fait état de cet obstacle pour tous les programmes de réacheminement, c'est le Programme de bac vert qui suscite la plus grande aversion. Trente-huit pour cent des résidents des ILM ont parlé du facteur de « dédain » pour expliquer la raison pour laquelle ils ne feraient pas appel à un bac vert, même s'ils y avaient accès.<sup>15</sup>
- **Méconnaissance des programmes de réacheminement et insensibilisation à ces programmes.** On ne peut pas participer pleinement et comme il se doit aux programmes de réacheminement si les résidents n'en connaissent pas l'existence ou ne savent pas se servir des programmes en place. On a procédé à une segmentation des publics cibles dans le cadre de l'étude de marché de 2018 afin de grouper les résidents

---

<sup>14</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019 : <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=7784&doctype=minutes&itemid=388765>.

<sup>15</sup> Ville d'Ottawa (2021), Campagne d'amélioration du bac vert : Comportement, sensibilisation et retombées, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa, le 17 mai 2021 : <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=8339&doctype=minutes&itemid=412468>.

d'Ottawa d'après leurs opinions et leurs comportements dans les programmes de gestion des déchets. Trente-neuf pour cent des résidents qui habitent dans les ILM appartiennent au segment du marché « déconnecté ». <sup>16</sup> Dans ce groupe, les taux de participation aux programmes de réacheminement sont faibles, et la moitié de ce segment du marché a fait savoir qu'il avait une connaissance faible ou modérée des programmes de réacheminement. Seulement 4 sur 10 sont satisfaits des programmes de réacheminement des déchets en place. Quand on leur a demandé, dans l'étude de marché, d'indiquer dans quel bac il fallait déposer certains déchets, les résidents des ILM ont obtenu moins de bonnes réponses que les résidents des propriétés en bordure de rue. (Par exemple, seulement 59 % des répondants dans les ILM déposaient correctement les contenants de lait dans le bac bleu, contre 71 % pour les répondants des propriétés en bordure de rue.)

Voici entre autres les grandes difficultés que doit affronter le secteur de la gestion immobilière quand il s'agit d'offrir des programmes fructueux de réacheminement des déchets <sup>17</sup> :

- **Place limitée pour les programmes de gestion des déchets.** Sur le territoire de la Ville d'Ottawa, de nombreux ILM sont dotés de peu de place ou n'ont pas de place du tout pour permettre de réaliser des programmes de recyclage et de bac vert. Soixante-cinq pour cent des propriétés de la Ville d'Ottawa ont été construites avant 1990, à l'époque où les programmes de recyclage n'étaient pas obligatoires dans le cadre des règlements d'application du gouvernement provincial. En outre, 84 % de tous les ILM de la Ville ont été construits avant qu'on mette en œuvre les

---

<sup>16</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019 : <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=7784&doctype=minutes&itemid=388765>.

<sup>17</sup> Selon ce que nous avons entendu du Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples de la Ville en 2019 et ce que nous avons appris dans un sondage du secteur de la gestion immobilière en 2022. Les membres actifs du Groupe de travail en 2019 représentaient environ le tiers de l'ensemble des immeubles à logements multiples servis par la Ville d'Ottawa. Les membres du Groupe de travail ont fait suivre le sondage de 2022 dans le réseau afin de réunir les commentaires des concierges, des gestionnaires immobiliers, des propriétaires et des agents de liaison avec les locataires qui ne font pas partie du Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples.

lignes directrices pour la collecte des déchets solides dans les immeubles à logements multiples, qui comprennent les exigences et les règles de l'art pour la planification de la gestion des déchets dans tous les ILM auxquels la Ville offre des services de collecte des déchets. Soixante-dix pour cent des répondants au sondage ont fait savoir que la place limitée est un facteur qui explique la raison pour laquelle leur propriété ne participe pas au Programme de bac vert.

- **Odeurs nauséabondes et vermine.** Le facteur de « dédain » est une grande inquiétude pour les résidents comme pour le secteur de la gestion immobilière. Le personnel de la gestion immobilière a reconnu que les odeurs nauséabondes ne sont pas problématiques dans les mois de l'hiver, mais qu'elles sont très inquiétantes dans les saisons clémentes. Certains s'inquiètent que les problèmes de vermine existants soient exacerbés avec le lancement d'un programme de collecte des déchets alimentaires et organiques. Soixante-trois pour cent des répondants au sondage ont fait savoir que les problèmes d'odeurs nauséabondes constituent un facteur qui les empêche de participer au Programme de bac vert, alors que 64 % ont affirmé que les problèmes de vermine sont un obstacle dans le lancement de ce programme.
- **Absence de participation des locataires.** Si les propriétaires des ILM sont responsables de la réalisation et de la gestion des programmes de collecte des déchets dans ces immeubles, il est difficile de surveiller et de mesurer la situation et d'encourager les résidents à y participer. Il se peut aussi qu'il soit difficile, pour le personnel de la gestion immobilière, de communiquer l'information sur le programme à ceux dont la langue première n'est pas le français ou qui pourraient être nouveaux au Canada. Soixante-treize pour cent des répondants au sondage ont fait savoir que les locataires qui ne participent pas comme il se doit au Programme de bac vert constituent le premier facteur qui explique la raison pour laquelle leurs immeubles n'offrent pas le service de collecte du bac vert.

## La Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples

Cadrage avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides dresse une longue liste générale d'options pour la gestion et le réacheminement des déchets sur le territoire de la Ville pendant l'horizon de 30 ans du Plan directeur de la gestion des déchets. Nous avons évalué ces options et les avons placées dans les « suites d'options » proposées pour faire ressortir les liens de dépendance et pour profiter des économies de coûts apportées, le cas échéant.

Une des suites d'options (suite d'options 4 : permettre de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples »<sup>18</sup>) propose trois options qui se rapportent exclusivement à la gestion et au réacheminement des déchets dans les ILM :

- **2B6** – Le réacheminement des matières organiques devient une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville.
- **2C3** – Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples.
- **2C4** – Fermer les colonnes vide-ordures ou les convertir au Programme des vide-ordures des matières organiques dans les immeubles à logements multiples.

Chacune des options de la suite d'options 4 est étayée par un ou plusieurs des piliers-projets de cette stratégie.

Les projets réalisés dans chaque pilier viendront étoffer les travaux menés dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides ou s'y intégrer. Voici, d'après les recommandations du Plan directeur, les principaux avantages attendus de la suite d'options 4 :

- Son impact potentiel sur le réacheminement direct des déchets et, par conséquent, l'impact direct sur la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail (~8 mois).
- Son impact relatif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ~6 % du total de la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuée aux options de réacheminement des déchets dans le Plan directeur).

Il est toutefois important de noter que ces chiffres sont des estimations mises au point à cette étape du processus de planification des déchets pour les besoins de l'illustration

---

<sup>18</sup> En date de mars 2022. Les suites d'options proposées pourraient changer avant d'être présentées au Conseil pour étude en 2023.

afin de permettre de représenter l'incidence de différents scénarios. Les estimations ont été dérivées des chiffres existants sur la capacité de la décharge et tiennent compte du tonnage projeté de déchets mis au point dans le cadre de la phase 2, qui tient compte de la croissance de la population et des pratiques d'optimisation du statu quo de la décharge.

En préparant la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples en prévision de l'achèvement du Plan directeur, la Ville a l'occasion d'apporter des améliorations au réacheminement des déchets avant de finaliser le Plan directeur. Les travaux portant sur la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples s'intègrent avec les initiatives envisagées dans le cadre du Plan directeur, contribuent à ces initiatives et permettront à la Ville d'adopter les règles de l'art pour raffermir le programme de réacheminement des déchets dans les ILM.

### **Les piliers recommandés pour permettre de réacheminer plus de déchets**

Dans la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, on recommande d'adopter une approche intégrée afin de réacheminer plus de déchets dans les ILM. On a défini cinq piliers pour permettre de réacheminer plus de déchets en visant à réduire ou à éliminer les difficultés et les obstacles qu'affrontent les résidents, les locataires et le secteur de la gestion immobilière. Ces piliers ont été élaborés après avoir analysé le programme actuel de gestion des déchets de la Ville, en se penchant sur les besoins du système de gestion des déchets dans les ILM, en analysant les commentaires des intervenants et en procédant à un tour d'horizon municipal et à un examen de la documentation. Voici ces cinq piliers :

1. Étendre à tous les immeubles à logements multiples le réacheminement des déchets
2. Améliorer la promotion et l'information
3. Faire un tour d'horizon des projets pilotes
4. La réservation et le réaménagement de l'espace consacré aux programmes d'élimination des déchets
5. Porter le changement jusqu'au terme du contrat de collecte

Chacun des piliers recommandés comprend des projets ou des initiatives précis que la Ville peut explorer afin d'assurer le succès de ces piliers. Le lecteur trouvera ci-après la description de chaque pilier, ainsi que la raison d'être de son intégration, les résultats



prévus, les approches dans la gestion des difficultés et les indicateurs de rendement clé.

<b>Pilier 1</b>	<b><i>L'extension du réacheminement des matières organiques à tous les immeubles à logements multiples</i></b>
<b>Description</b>	<p>La Ville offre depuis 2011, au secteur des immeubles à logements multiples, le service de collecte des bacs verts. Ce programme facultatif est lancé à la discrétion des propriétaires des immeubles. Depuis 2012, tous les nouveaux complexes immobiliers doivent prévoir un espace pour l'entreposage des bacs verts distribués par la Ville conformément aux Lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides pour l'aménagement d'immeubles à logements multiples. Les bacs verts sont livrés dans tous les nouveaux immeubles à logements multiples avant le début du service de collecte de la Ville.</p> <p>Même s'il oblige ces propriétaires à s'assurer que les déchets sont séparés des matières recyclables, des résidus de jardinage et des matières organiques lorsqu'ils sont déposés pour être ramassés, le <i>Règlement sur la gestion des déchets solides de la Ville</i> n'est traditionnellement pas appliqué.</p> <p>En Ontario, les immeubles à logements multiples sont réglementés par le gouvernement provincial et font partie du secteur industriel, commercial et institutionnel et sont soumis à des règlements d'application différents de ceux des ménages qui déposent leurs ordures en bordure de rue. Jusqu'à une époque récente, on n'encadrait pas le réacheminement des matières organiques dans les immeubles à logements multiples. Si le <i>Règlement de l'Ontario n° 103/94</i> (appelé le « règlement des 3R ») n'oblige pas à réacheminer les matières organiques dans les immeubles à logements multiples*<sup>19</sup>, la Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques, adoptée par le gouvernement provincial en vertu de l'article 11 de la <i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>, prévoit entre autres que les immeubles à logements</p>

<sup>19</sup> (Le gouvernement provincial a annoncé qu'il avait l'intention de modifier le règlement des 3R afin d'améliorer la récupération des ressources dans tous les secteurs. Il ne l'avait toutefois pas encore fait au moment d'écrire ces lignes.)

multiples doivent offrir à leurs résidents des services de collecte des déchets alimentaires et organiques. L'objectif consiste à permettre d'atteindre la cible de réduction et de récupération de 50 % des déchets alimentaires et organiques produits dans les immeubles à logements multiples d'ici 2025. Le 27 novembre 2020, le gouvernement provincial a annoncé qu'il allait en priorité éliminer, d'ici 2030, l'acheminement des déchets alimentaires et organiques dans les décharges; or, il n'a pas publié d'autres détails. L'étude de la Vérification des déchets des immeubles à logements multiples de 2019 a permis de constater que 42 % des déchets jetés dans les poubelles des immeubles à logements multiples qui n'ont pas de bac vert sont constitués de déchets alimentaires et organiques qui pourraient être réacheminés dans le cadre du Programme de bac vert.

Le 29 janvier 2020, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé à l'unanimité le Plan directeur sur les changements climatiques, dont les nouvelles cibles pour réduire de 100 % les émissions de carbone — d'ici 2040 pour la municipalité et 2050 pour la collectivité. La stratégie de l'Évolution énergétique de la Ville établit la structure-cadre des mesures qu'Ottawa doit prendre pour atteindre les cibles approuvées par le Conseil municipal dans la réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre (GES). On a constaté que pour atteindre la cible fixée par le Conseil municipal, il fallait adopter une stratégie de récupération des matières organiques pour réacheminer 98 % de ces matières au lieu de les enfouir dans la décharge. Dans ce projet, la Ville reconnaît qu'il faudra transformer considérablement le comportement du public et se pencher sur les possibilités de réacheminer plus de déchets organiques dans les immeubles à logements multiples afin de réduire les émissions de GES produites par la gestion des déchets solides.

En décembre 2021, 929 immeubles à logements multiples (ce qui représente un total de 43 764 logements ayant accès à un bac vert) participaient au programme de réacheminement des matières organiques. Ce chiffre représente environ 43 % de l'ensemble des immeubles servis dans le cadre du contrat de la

	<p>Ville pour la collecte des déchets des immeubles à logements multiples et approximativement 36 % des logements dans ces immeubles.</p> <p>Les membres du Conseil municipal et les résidents ont fait savoir qu'ils souhaitaient vivement accroître l'accès au Programme de bac vert dans les immeubles à logements multiples et obliger les résidents à participer à ce programme. Une étude de marché menée sur tout le territoire de la Ville nous a appris qu'un peu plus du tiers (34 %) des répondants qui habitent dans les immeubles à logements multiples ont fait savoir qu'ils ont accès au Programme de bac vert et que l'intensité de l'utilisation parmi ceux qui font appel à ce programme accuse une différence en moins de 27 points de pourcentage par rapport aux résidents qui déposent leurs déchets en bordure de rue. Plus de 8 répondants sur 10 (83 %) qui n'ont pas accès au Programme de bac vert ont fait savoir qu'ils participeraient à ce programme s'il était offert dans leur immeuble<sup>20</sup>.</p> <p>On offrant aux résidents un nouveau programme de gestion des déchets, il est important de leur donner les connaissances et l'information nécessaires pour participer à ce programme. L'étude de marché a permis de constater que 39 % des résidents des immeubles à logements multiples appartiennent au segment du marché « déconnecté ». Il s'agit du groupe qui appartient à la catégorie de ceux qui ne réacheminent guère leurs déchets et qui connaissent à peine les programmes de réacheminement des déchets. Il est essentiel, pour le succès d'un programme de réacheminement, de mieux connaître le</p>
--	---

<sup>20</sup> Ville d'Ottawa (2021), Campagne d'amélioration du bac vert : Comportement, sensibilisation et retombées, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa, le 17 mai 2021. [http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfqu2kb0wgbtjfsI24y/70489011122021021\\_345861.PDF](http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfqu2kb0wgbtjfsI24y/70489011122021021_345861.PDF)

	<p>nouveau programme de réacheminement, de donner l'information aux résidents et de renseigner la collectivité<sup>21</sup>, <sup>22</sup>.</p> <p>Les propriétaires des immeubles à logements multiples doivent réaliser et gérer les programmes de gestion des déchets dans ces immeubles en vertu des règlements d'application du gouvernement provincial et du <i>Règlement sur la gestion des déchets solides</i> de la Ville. Cette dernière a mis sur pied en 2019 le Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples afin d'étendre à tous les immeubles à logements multiples la mise en œuvre du Programme de bac vert. Ce groupe de travail a recensé les principaux obstacles dans le lancement du Programme de bac vert : les locataires qui refusent d'y participer, l'espace limité, les odeurs nauséabondes et la vermine. Ce groupe a constaté que des gestionnaires immobiliers s'opposent vivement à ce programme. Si les membres du Groupe de travail savent qu'il est logique d'étendre la mise en œuvre du Programme de bac vert, on a demandé de l'aide pour surmonter les difficultés recensées.</p> <p>Conformément au rapport législatif sur la Stratégie de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples (ACS2022-PWE-SWS-001), ce projet viendra promouvoir l'option 2B6 du Plan directeur de la gestion des déchets solides, en rendant obligatoire la collecte du bac vert dans les immeubles à logements multiples dans lesquels la Ville assure le service de collecte des déchets. Le Plan directeur prévoit une option selon laquelle le réacheminement des matières organiques devient une condition préalable pour avoir droit aux services de collecte des déchets de la Ville. Le service de collecte des bacs verts n'est pas assuré dans environ 1 000 immeubles à logements multiples. En faisant valoir une décision</p>
--	--

<sup>21</sup> Timlett, R.E., Williams, I.D. (2008), *The impact of transient populations on recycling behaviour in a densely populated urban environment*. Resources, Conservation, and Recycling, 53, pages 498 à 506.

<sup>22</sup> Lakhan, C (2014), *Exploring the relationship between municipal promotion and education investments and recycling rate performance in Ontario, Canada*. Resources, Conservation and Recycling, numéro 92, pages 222 à 229.

de principe sur les exigences relatives au bac vert, le personnel de la Ville et le secteur de la gestion immobilière pourront collaborer afin de surmonter les difficultés prévues dans le Programme de bac vert et commencer proactivement à intégrer tous les immeubles.

Dans le cadre de ce projet, nous nous pencherons aussi sur :

- les exigences obligatoires de la promotion et de l'information pour tous les immeubles qui commencent à faire appel aux services de la collecte du bac vert afin de s'assurer que les résidents ont les connaissances et les outils qu'il leur faut pour participer à ce programme;
- les occasions de travailler en collaboration avec les gestionnaires des immeubles à logements multiples qui sont limités par la superficie et l'environnement bâti afin de connaître les moyens de surmonter les difficultés et d'organiser la collecte des bacs verts;
- les options à envisager pour la conception et les caractéristiques des bacs verts afin de réduire les odeurs nauséabondes et d'éloigner la vermine;
- les démarches menées auprès du gouvernement provincial afin de modifier le *Règlement de l'Ontario n° 103/94* pour rendre obligatoire le réacheminement des déchets organiques dans le secteur des immeubles à logements multiples et de travailler en partenariat avec l'Association des municipalités de l'Ontario et le Municipal 3Rs Collaborative pour en faire une priorité stratégique dans les efforts de promotion.

Si le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a fait savoir que le réacheminement des matières organiques grâce à un programme municipal de bac vert est le moyen le plus souhaitable de réacheminer les matières organiques, qui sont moins contaminées et ce qui permet de créer un produit final valorisé<sup>23</sup>, la Ville sait qu'il est difficile,

<sup>23</sup> [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques \(Ontario\)](#).

	<p>dans certains immeubles, d'adopter le Programme de bac vert en raison de la configuration et de la conception des lieux. C'est pourquoi nous nous pencherons aussi, dans ce projet, sur les différentes méthodes et technologies permettant de séparer à la source les matières organiques afin d'aider les gestionnaires des immeubles à logements multiples à se conformer aux politiques de la Ville, ainsi qu'aux directives du gouvernement provincial sur le réacheminement des matières organiques.</p>
<p><b>Harmonisation avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides</b></p>	<p>Dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, on recommande que la participation au Programme de bac vert devienne une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville dans tous les immeubles à logements multiples (option 2B6). En tenant compte du temps, de la logistique et de l'aide nécessaires pour lancer la collecte des bacs verts dans plus de 1 000 immeubles à logements multiples, ce projet propose un plan destiné à intégrer proactivement le service de collecte des bacs verts dans les immeubles qui ne participent pas à ce programme. En commençant par intégrer par phases les immeubles en prévision de l'approbation du Plan directeur de la gestion des déchets solides, la Ville sera mieux en mesure de mettre en œuvre la recommandation visant à faire du Programme de bac vert, en temps utile, une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville.</p> <p>Ce projet permettra de respecter les principes directeurs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>tenir compte de la hiérarchie des 5R dans la gestion des déchets solides</b> en priorisant le recyclage et la récupération plutôt que l'enfouissement des déchets;</li> <li>- <b>changer les valeurs communautaires</b> en mettant à la disposition des résidents des moyens d'accès, des connaissances et des outils pour qu'ils puissent participer au Programme de bac vert.</li> </ul>

	<p>Ce projet permet d'atteindre les objectifs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail</b> en améliorant l'accessibilité du Programme de bac vert pour favoriser la participation des résidents dans les immeubles à logements multiples;</li> <li>- <b>maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents</b> en rendant obligatoire un axe supplémentaire pour le réacheminement des déchets;</li> <li>- <b>ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES</b>, en réacheminant les matières organiques au lieu de les enfouir;</li> <li>- <b>aider le secteur des immeubles à logements multiples à réacheminer les déchets</b> en rendant obligatoire le service de collecte des bacs verts et en offrant de l'information dès le lancement des nouveaux services;</li> <li>- <b>maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité des programmes de gestion des déchets</b>;</li> <li>- <b>travailler en partenariat avec le gouvernement afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets</b>, en faisant des démarches auprès du gouvernement provincial.</li> </ul>
<p><b>Principales directions de la Ville</b></p>	<p>Chefs de file : Services des déchets solides et Services de soutien technique et aux activités.</p>
<p><b>Calendrier et étapes estimatives du projet</b></p>	<p>À peu près la moitié des immeubles à logements multiples ne participe pas au Programme de bac vert. Il faudra compter plusieurs années avant que ce projet permette d'intégrer avec succès les nouveaux immeubles et de mettre à la disposition du personnel de la gestion immobilière et des résidents les</p>



	<p>connaissances, les outils et les ressources nécessaires pour participer au Programme de bac vert. On tiendra aussi compte des immeubles aménagés pendant cette durée pour commencer à y offrir le Programme de bac vert dès qu'on commence à occuper ces immeubles.</p> <p>Premier et deuxième trimestres de 2022 : Définition de la portée du projet.</p> <p>Deuxième trimestre de 2022 : Lancement du projet.</p> <p>Du deuxième au quatrième trimestres de 2022 : Planification du projet.</p> <p>À partir du premier trimestre de 2023 : Lancer l'intégration proactive de tous les immeubles à logements multiples dans le Programme de bac vert.</p> <p>Il est important de noter que nous continuerons d'intégrer les immeubles dans le Programme de bac vert sans le rendre obligatoire pendant l'élaboration du plan d'intégration proactive.</p>
<p><b>Ressources nécessaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il se peut qu'on ait besoin de faire appel à des employés temporaires pour surveiller et coordonner le déploiement du Programme de bac vert, pour assurer le soutien opérationnel du personnel de la gestion immobilière sur les lieux, pour organiser les activités de consultation, pour livrer les documents d'information et pour exercer la surveillance visuelle du programme afin d'assurer la participation.</li> <li>- Ce projet donne lieu à des incidences financières liées à la collecte des bacs verts, et le traitement aura des répercussions sur l'assiette fiscale des immeubles à logements multiples.</li> </ul>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'accessibilité du Programme de bac vert</li> <li>- Amélioration des connaissances et de l'information données aux résidents sur le Programme de bac vert</li> </ul> <p>D'après les taux actuels de participation au Programme de bac vert et les projections du tonnage dans le cadre du Plan</p>

	<p>directeur de la gestion des déchets solides, on estime que l'obligation de réacheminer les matières organiques dans les immeubles à logements multiples pourrait permettre d'accroître de 16 % le taux de réacheminement des déchets<sup>24</sup>. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la production et l'élimination des déchets éventuellement, dont l'augmentation du nombre de ménages et de la population, les changements dans la composition des déchets, les matières organiques acceptables à traiter, la conjoncture économique, l'évolution démographique et la sévérité des dérèglements climatiques. Il est donc difficile d'estimer très exactement et précisément le résultat de la nouvelle politique sur la gestion des déchets. Pour que le personnel de la gestion immobilière soit favorable à cette politique, il faut mieux appuyer les efforts de communication afin d'informer les résidents.</p>
<p><b>Approches pour surmonter les difficultés potentielles</b></p>	<p>Des gestionnaires immobiliers pourraient refuser de s'inscrire aux services de collecte de la Ville et faire appel au secteur privé pour ramasser les déchets afin d'éviter d'adopter le Programme de bac vert. Le personnel continuera de communiquer avec les gestionnaires immobiliers pour mieux les informer et leur rappeler les cibles du gouvernement provincial, en précisant que s'ils ne se conforment pas aux exigences, ils pourraient ne plus avoir droit aux services de collecte des déchets de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne suffit pas de lancer un programme de bac vert dans un immeuble à logements multiples pour promouvoir la participation<sup>25</sup>. Il est nécessaire de surveiller le programme à intervalles réguliers et en permanence afin de savoir si les gestionnaires immobiliers participent et comment ils le font et</li> </ul>

<sup>24</sup> On suppose que tous les immeubles dans lesquels les services de collecte des déchets de la Ville sont assurés seront intégrés dans le programme d'ici la fin de 2024. On a calculé l'impact sur le taux de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples en faisant appel aux projections du tonnage élaborées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

<sup>25</sup> Taylor, D. L. (2009), PARTICIPATION IN AND WILLINGNESS TO PAY FOR CURBSIDE RECYCLING IN THREE SMALL CITIES IN BRITISH COLUMBIA (thèse de doctorat, Université Thompson Rivers).

	<p>il faudra faire un suivi en déployant les efforts voulus dans la communication et l'information, s'il y a lieu<sup>26</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résidents pourraient refuser de participer même si on leur donne l'information et les outils qu'il leur faut. Dans l'élaboration d'un programme de sensibilisation pour promouvoir le lancement du Programme de bac vert, il sera important de prendre connaissance des études de marché et des commentaires des groupes de discussion pour connaître les facteurs de motivation et les obstacles qui nuisent à la participation au programme et à l'intégration appropriée de ce programme dans les immeubles<sup>27</sup>.</li> <li>- Augmentation de la contamination de l'axe des bacs verts. Si la mission de Vérification des déchets des immeubles à logements multiples de 2009 a permis de relever de très faibles taux de contamination parmi les immeubles qui participent au Programme de bac vert (taux de contamination de 2,6 % pendant la période qui a fait l'objet de la vérification), la participation au Programme de bac vert est actuellement très faible parmi les immeubles dans lesquels on assure le service. Il y a un risque d'augmentation de la contamination en raison de l'accroissement de la participation. Cette difficulté fera l'objet des exigences obligatoires relatives à la promotion et à l'information pour apporter aux résidents les connaissances et l'information sur la marche à suivre pour bien participer au programme, pour favoriser la communication dans les deux sens en veillant à ce que des membres du personnel soient disponibles pour répondre aux questions et porter des précisions sur le</li> </ul>
--	--

<sup>26</sup> Vitor, F. M., C. B. S. (2008), Factors Influencing Households' Participation in Organic Waste Separation (thèse de doctorat, FCT-UNL).

<sup>27</sup> Vitor, F. M., C. B. et Mathinho, M. (octobre 2009), Factors influencing households' participation in organic waste separation. In Proceedings of the International Solid Waste Association 2009 World Congress, Lisbonne, Portugal (pages 12 à 15).

	<p>programme, de même que pour exercer une surveillance complémentaire afin d'assurer la participation voulue.</p> <p>- Il se peut que dans les propriétés existantes, il n'y ait pas de place pour entreposer les bacs verts en respectant le <i>Règlement sur les normes d'entretien des biens</i>, le <i>Règlement sur l'entretien des propriétés</i> et le Code de prévention des incendies. Le personnel travaillera de concert avec les gestionnaires de ces immeubles afin de mettre au point des solutions pour intégrer la collecte des déchets organiques.</p>
<p><b>Mesure</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre d'immeubles dans lesquels on commence à assurer chaque année le service de collecte des bacs verts.</li> <li>2. Pourcentage de l'ensemble des immeubles et des logements qui ont accès au bac vert.</li> <li>3. Examen du tonnage ramassé.</li> <li>4. Examen des données de la vérification des déchets pour analyser la quantité de produits alimentaires et de déchets organiques réacheminés au lieu de les enfouir.</li> <li>5. Tonnage ramassé dans les bacs verts (soit le tonnage ramassé dans tous les immeubles à logements multiples et le tonnage moyen ramassé pour chaque logement qui a accès au Programme de bac vert).</li> <li>6. Nombre de propriétés qui utilisent le bac vert après le lancement du programme et les efforts vigoureux consacrés à la promotion et à l'information.</li> <li>7. Données qualitatives et quantitatives apportées par le personnel de la gestion immobilière et les résidents.</li> </ol>

<b>Pilier 2</b>	<b><i>Améliorer la promotion et l'information</i></b>
<b>Description</b>	<p>Les municipalités mettent au point et réalisent des initiatives de sensibilisation (ce qu'on appelle généralement « la promotion et l'information » ou « PI ») pour donner aux résidents de l'information sur les programmes de gestion des déchets et pour les encourager à participer aux activités de réacheminement des déchets. Les efforts de PI sont souvent considérés comme la pierre angulaire des programmes de gestion des déchets municipaux.</p> <p>On fait régulièrement appel à différentes tactiques pour faire connaître aux résidents les matières qu'il convient de déposer dans chaque axe de gestion des déchets, notamment les affiches posées dans les locaux à poubelles et les étiquettes d'information sur les bacs et les poubelles. Soixante-deux pour cent des résidents des immeubles à logements multiples consultent ces affiches pour se renseigner sur les programmes de gestion des déchets<sup>28</sup>. Traditionnellement, le taux de réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples est inférieur à celui des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue (soit 16 % en 2020 contre 52 % pour le dépôt des ordures en bordure de rue<sup>29</sup>, ce qui peut s'expliquer par différentes raisons, dont le plus fort roulement des résidents, les obstacles linguistiques, les attitudes et comportements à l'endroit des programmes de gestion des déchets, ainsi que les priorités personnelles.</p> <p>Environ 75 % des résidents des immeubles à logements multiples à Ottawa ont accès à des programmes de recyclage<sup>30</sup>,</p>

<sup>28</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019. [http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfqu2kb0wgbtjfs124y/58958911122021021\\_528915.PDF](http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfqu2kb0wgbtjfs124y/58958911122021021_528915.PDF)

<sup>29</sup> Le taux de réacheminement est calculé d'après le tonnage ramassé.

<sup>30</sup> L'accès laisse entendre que le résident est au courant du programme offert dans sa propriété ou qu'il peut avoir accès aux conteneurs afin d'y participer.

et 34 % ont accès à un bac vert<sup>31</sup>. Même parmi ceux qui ont accès à ces programmes et au bac vert, les taux d'utilisation sont nettement inférieurs à ceux des résidents qui déposent leurs déchets sur le bord de la rue. Si les résidents d'Ottawa ont tendance à avoir des points de vue progressistes sur la gestion des déchets, environ 39 % de ceux qui habitent dans des immeubles à logements multiples appartiennent au segment du marché « déconnecté » (contre environ 13 % des résidents qui déposent leurs déchets sur le bord de la rue). Ce segment du marché est défini par des taux inférieurs de participation et par une moins bonne connaissance des programmes de réacheminement, comme en témoignent les taux de captation<sup>32</sup> et les connaissances sondées sur le tri des déchets. L'étude de la Vérification des déchets des immeubles à logements multiples de 2019 a permis de constater que les taux de captation des matières recyclables étaient compris entre 12,5 % et 89 % : autrement dit, dans ces propriétés, on cède à la décharge publique entre 11 % et 87,5 % des matières recyclables. La même étude a permis de constater que dans les propriétés dans lesquelles on collecte les bacs verts, les taux de captation sont compris entre 26 % et 84 % : autrement dit, entre 16 % et 74 % des matières organiques issues de ces propriétés sont enfouies dans la décharge publique. Quand on a sondé les résidents sur leur connaissance du tri, seulement 59 % ont fait savoir qu'ils déposaient comme il se doit les contenants de lait dans le bac bleu, 67 % déposaient comme il se doit les boîtes de céréales dans le bac noir et 41 % déposaient comme il se doit la litière pour chats dans le bac vert<sup>33</sup>.

<sup>31</sup> Ville d'Ottawa (2021), Campagne d'amélioration du bac vert : Comportement, sensibilisation et retombées, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa, le 17 mai 2021. <http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfqpu2kb0wgbtjfs124y/70489011122021021345861.PDF>

<sup>32</sup> Le taux de captation s'entend du volume de matières réacheminables que l'on réussit à réacheminer au lieu de l'enfouir par rapport au volume total de matières réacheminables jetées.

<sup>33</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019. <https://app05.ottawa.ca/sirepub/mtgviewer.aspx?meetid=7784&doctype=minutes&itemid=388765>

On ne peut pas réaliser la participation voulue et complète si les résidents ne connaissent pas l'existence d'un programme ou ne savent pas se servir des programmes en place<sup>34</sup>, <sup>35</sup>. Puisque c'est lorsque les niveaux de connaissance des programmes sont faibles ou qu'un programme a déjà été mis en œuvre que la promotion et l'information sont les plus efficaces<sup>36</sup>, le secteur des immeubles à logements multiples offre l'occasion idéale de faire appel à la promotion et à l'information pour mieux faire connaître les programmes et pour encourager la participation aux initiatives de réacheminement.

En 2019, la Ville a consacré environ 292 000 \$ à ses activités de communication, de promotion et d'information sur la gestion des déchets solides. Sur ce montant, 163 000 \$ ont servi à mener la campagne sur les bacs verts, qui visait à faire connaître les changements apportés à ce programme le 1<sup>er</sup> juillet 2019. On a consacré environ 43 300 \$ (15 % du total des dépenses) à des documents de sensibilisation et de communication destinés expressément à la clientèle des immeubles à logements multiples, ce qui représente à peu près 0,38 \$ par ménage dans ces immeubles. La proportion du budget consacrée aux initiatives de sensibilisation dans les immeubles à logements multiples varie d'année en année et est déterminée par les priorités de la Direction, par les changements apportés au programme de gestion des déchets, par les besoins opérationnels et par le rendement du programme. Une étude récente laisse entendre que l'augmentation du financement de la promotion et de

---

<sup>34</sup> Timlett, R. E. et Williams, I. D. (2009), The impact of transient populations on recycling behaviour in a densely populated urban environment, *Resources, Conservation and Recycling*, 53(9), pages 498 à 506.

<sup>35</sup> Lakhan, C. (2014), Exploring the relationship between municipal promotion and education investments and recycling rate performance in Ontario, Canada, *Resources, Conservation and Recycling*, numéro 92, pages 222 à 229.

<sup>36</sup> Lakhan, C. (2014), Exploring the relationship between municipal promotion and education investments and recycling rate performance in Ontario, Canada, *Resources, Conservation and Recycling*, numéro 92, pages 222 à 229.

	<p>l'information peut avoir une incidence positive sur les taux de réacheminement des déchets<sup>37</sup>. Les municipalités comparables pour les besoins du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) dépensent entre 2,28 \$ et 6,50 \$ par ménage chaque année à ce titre. La Ville d'Ottawa dépense chaque année une moyenne de 0,47 \$ par ménage, et une moindre proportion des fonds est consacrée au secteur des immeubles à logements multiples.</p> <p>La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques, publiée en vertu de l'article 11 de la <i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>, précise que les immeubles à logements multiples doivent réacheminer 50 % de leurs déchets organiques d'ici 2025. Cette déclaration oblige les municipalités à mettre à la disposition des résidents de leur collectivité des documents de promotion et d'information qui favorisent et augmentent la participation aux efforts de récupération des ressources.</p> <p>La promotion, la sensibilisation et l'information doivent être ciblées et se dérouler continuellement pour renforcer les opérations de réacheminement et encourager la participation<sup>38</sup>. Les faibles taux de captation et la méconnaissance, parmi les résidents, des programmes de réacheminement sont pour la Ville l'occasion d'étoffer et d'améliorer sa suite actuelle d'initiatives de PI en se penchant sur les possibilités de communiquer différemment avec les résidents et de mieux connaître et corriger les obstacles et les difficultés qui se dressent contre l'amélioration de la participation aux</p>
--	---

<sup>37</sup> Chiasson, C. (2018), The price of garbage: an analysis of the effect of user-pay programs on waste diversion in Ontario municipalities : [https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/37894/1/Chaisson Christina The Price of Garbage Analysis of the effect of user pay programs on waste diversion in Ontario municipalities.pdf](https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/37894/1/Chaisson%20Christina%20The%20Price%20of%20Garbage%20Analysis%20of%20the%20effect%20of%20user%20pay%20programs%20on%20waste%20diversion%20in%20Ontario%20municipalities.pdf).

<sup>38</sup> Dello, R. S. (2019), CIF Project 979: Promotion & Education Engagement to Establish Multi-Residential Best Practices, Continuous Improvement Fund [https://thecif.ca/wp-content/uploads/2019/02/979-Toronto Final Report.pdf](https://thecif.ca/wp-content/uploads/2019/02/979-Toronto%20Final%20Report.pdf).



programmes de réacheminement. Dans ce projet, la Ville propose de se pencher sur les possibilités d'étoffer et de rehausser les tactiques actuelles de PI qu'elle utilise en se concentrant davantage sur les facteurs de motivation et de dissuasion qui influent sur la participation aux programmes de réacheminement. Ce projet permettra d'explorer plusieurs options, dont :

- les campagnes menées à intervalles réguliers en faisant appel à la preuve statistique et en ciblant le secteur des immeubles à logements multiples;
- les documents de PI à publier dans différentes langues;
- les tactiques rehaussées de sensibilisation, dont les événements en présentiel, les ateliers virtuels, les campagnes directes de publipostage et les campagnes d'information de porte à porte;
- les différentes approches d'information et de consultation d'après la conception des propriétés et le profil des locataires des immeubles;
- le recours à des tactiques pour changer les comportements, dont les messages guides et les engagements collectifs pour encourager la participation;
- l'intégration de données sur les opinions et les comportements dans la gestion des déchets et sur les facteurs socioéconomiques dans le cas des résidents qui ne participent pas aux programmes de réacheminement quand on met au point les tactiques de sensibilisation;
- les méthodes permettant de donner, aux nouveaux locataires et aux résidents des immeubles à logements multiples, l'information et les outils grâce auxquels ils pourront mieux connaître les programmes de gestion des déchets;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le programme des ambassadeurs des immeubles à logements multiples;</li> <li>- Programmes d'incitation pour les résidents et le personnel de la gestion immobilière;</li> <li>- l'exploration des outils permettant de s'assurer que les nouveaux résidents reçoivent le plus tôt possible l'information sur les programmes de gestion des déchets.</li> </ul>
<p><b>Harmonisation avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides</b></p>	<p>La sensibilisation et l'information du public constituent un volet majeur du Plan directeur de la gestion des déchets solides, puisque le succès des programmes de réacheminement des déchets est largement tributaire de la connaissance et de la sensibilisation des résidents, ainsi que de leur motivation à participer aux programmes offerts. Les options 1A1 (Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation nouvelles ou augmentées), 1B1 (Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information) et 1C1 (Élaborer et mettre en œuvre les outils de marketing et de communication) sont consacrées directement à la sensibilisation et à l'information du public.</p> <p>Ces options du PDGDS visent essentiellement à éviter, réduire, réutiliser et recycler les déchets (et à favoriser le rendement du programme) et prévoient de vastes initiatives de consultation pour rehausser la sensibilisation. Dans ce projet, nous adopterons une approche mieux orientée, en priorisant les initiatives de recyclage, en faisant appel à des tactiques inspirées des statistiques et qui ont fait leurs preuves pour améliorer la connaissance des programmes et la sensibilisation et pour amener les résidents à changer de comportement afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie. Les travaux analysés et menés dans le cadre de la Stratégie de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples viendront étoffer les efforts consacrés aux options du PDGDS énumérées auparavant et s'intégreront dans l'élaboration de la Stratégie de gestion des changements de comportement (option 1A5).</p>

Ce projet permet de respecter les principes directeurs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- **tenir compte de la hiérarchie des 5 R dans la gestion des déchets** en continuant de promouvoir le recyclage plutôt que l'élimination des déchets et en donnant aux résidents de l'information sur la priorisation du recyclage;
- **changer les valeurs de la collectivité** en rehaussant les tactiques de promotion et d'information afin de permettre d'améliorer le réacheminement des déchets des ménages et d'encourager la mutation des attitudes à propos du réacheminement des déchets;
- **maîtriser l'innovation** en analysant et en adoptant les nouvelles tactiques de promotion et d'information.

Ce projet permet d'atteindre les objectifs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- **prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail**, en informant les résidents et en les encourageant à participer aux programmes de réacheminement;
- **réduire le volume de déchets produits**, en encourageant les résidents à recourir aux options du réacheminement et en leur donnant de l'information sur ces options;
- **maximiser le recyclage des déchets produits**, en faisant de la promotion et en donnant aux résidents de l'information pour qu'ils puissent trier comme il se doit les déchets ménagers;
- **ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES**, en faisant appel à des tactiques de promotion et d'information pour encourager les résidents à participer

	<p>au Programme de bac vert et à réacheminer les matières au lieu de les enfouir;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>appuyer et influencer le secteur des immeubles à logements multiples et nouer des partenariats avec ce secteur afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets</b> en faisant la promotion des programmes et en informant les intervenants;</li> <li>• <b>maximiser la participation</b>, en faisant de la promotion et en donnant de l'information aux résidents sur les programmes offerts et sur leur mode d'emploi.</li> </ul>
<b>Principales directions de la Ville</b>	Chefs de file : Services des déchets solides, Services de soutien technique et aux activités de la Direction générale des travaux publics et Information du public et Relations avec les médias
<b>Calendrier et étapes estimatives du projet</b>	On propose de lancer immédiatement ce projet. On recensera, dans l'année civile 2022, les occasions d'accroître les initiatives de promotion et d'information. À terme, nous intégrerons, dans la planification annuelle de la promotion et de l'information, plus d'initiatives destinées aux immeubles à logements multiples.
<b>Ressources nécessaires</b>	Les ressources en personnel existantes permettront de mettre au point les nouveaux documents de promotion et d'information et de se pencher sur les nouvelles approches en la matière. Nous tiendrons compte, dans les plans de travail de la Direction générale à partir de 2022-2023, des besoins projetés en effectifs pour rehausser les efforts de promotion et d'information.
<b>Résultats prévus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la connaissance des programmes de réacheminement des déchets parmi les résidents.</li> <li>- Possibilité de communiquer les lignes de conduite des programmes aux collectivités difficiles à joindre, y compris celles dont la première langue n'est ni le français, ni l'anglais.</li> <li>- Augmentation de la participation aux programmes de réacheminement des déchets.</li> </ul>

<p><b>Approches pour résoudre les difficultés potentielles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce n'est pas parce qu'on met en place un programme de réacheminement que les résidents y participeront. Si l'étude de la Vérification des déchets des immeubles à logements multiples 2019 de la Ville a permis de constater que dans ces immeubles, les ménages ont généré 2,43 kg de déchets organiques dans la semaine de la vérification (9,72 kg/logement/mois), la Ville en a ramassé une moyenne de 2,09 kg/logement/mois en 2021.<sup>39</sup> La méconnaissance et l'insensibilisation pourraient expliquer la moindre participation aux programmes de réacheminement. Des études laissent entendre que le contrôle comportemental perçu (méconnaissance) pourrait décourager les résidents de participer aux programmes de recyclage et de collecte des matières organiques, même si leur opinion est favorable au réacheminement des déchets<sup>40</sup>. Ce projet permettra d'évaluer les éventuelles activités d'information permanente et régulières afin de promouvoir le tri des déchets et d'encourager les changements de comportement.</li> <li>- Nous savons que même s'ils sont essentiels au succès d'un programme de gestion des déchets, les efforts de promotion et d'information ne permettront pas à eux seuls d'améliorer considérablement le réacheminement des déchets.<sup>41</sup> Les initiatives vigoureuses de promotion et d'information inspirées de la preuve statistique sont le complément nécessaire des décisions d'intérêt public et des programmes pilotes qui visent à surmonter les obstacles systémiques, dont l'inaccessibilité et les</li> </ul>
--	--

<sup>39</sup> D'après le tonnage ramassé chaque mois en 2021 et le nombre de logements dans lesquels on collecte les bacs verts.

<sup>40</sup> Lakhan, C. (2014), Exploring the relationship between municipal promotion and education investments and recycling rate performance in Ontario, Canada, Resources, Conservation and Recycling, numéro 92, pages 222 à 229.

<sup>41</sup> Mouw et coll. (2020), 2020 State of Curbside Recycling Report, The Recycling Partnership : [https://recyclingpartnership.org/wp-content/uploads/dlm\\_uploads/2020/02/2020-State-of-Curbside-Recycling.pdf](https://recyclingpartnership.org/wp-content/uploads/dlm_uploads/2020/02/2020-State-of-Curbside-Recycling.pdf).

	<p>inconvénients.<sup>42</sup> La Ville tiendra éventuellement compte de l'information apportée par les études de marché sur les attitudes et les comportements, consultera le public et tiendra des séances de groupes de discussion afin de mettre au point des campagnes fondées sur la preuve statistique pour promouvoir les programmes de réacheminement et pour triompher des obstacles et des difficultés perçus dans la participation aux programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si on sait que les faibles taux de réacheminement offrent l'occasion d'accroître les efforts de promotion et d'information pour favoriser le réacheminement, il faut apporter des changements considérables dans les comportements pour atteindre les niveaux de rendement souhaités dans les programmes de réacheminement des déchets. Les efforts de promotion, de sensibilisation et d'information doivent se dérouler en continu pour renforcer les options dans le réacheminement et pour encourager la participation.<sup>43</sup></li> <li>- Il se peut que parmi les résidents des immeubles à logements multiples, les taux de réponse aux initiatives de promotion et d'information soient faibles. Dans le cadre de ce projet, il faudra connaître les tactiques de sensibilisation importantes et en harmoniser l'application avec les impératifs budgétaires.</li> <li>- Selon la tactique utilisée, il est difficile de savoir si les résidents prennent connaissance de l'information communiquée et l'absorbent. Une étude menée dans le Sud de l'Ontario a permis de constater que les annonces sur le recyclage représentaient les moyens d'information</li> </ul>
--	--

<sup>42</sup> Lakhan, C. (2014), Exploring the relationship between municipal promotion and education investments and recycling rate performance in Ontario, Canada, Resources, Conservation and Recycling, numéro 92, pages 222 à 229.

<sup>43</sup> Dello, R. S. (2019), CIF Project 979: Promotion & Education Engagement to Establish Multi-Residential Best Practices, Continuous Improvement Fund : [https://thecif.ca/wp-content/uploads/2019/02/979-Toronto\\_Final\\_Report.pdf](https://thecif.ca/wp-content/uploads/2019/02/979-Toronto_Final_Report.pdf).

	<p>les plus remarquables dans les quotidiens dont prenaient connaissance les groupes de discussion, puisque le réacheminement des déchets n'est pas considéré comme une priorité immédiate pour la plupart des ménages.<sup>44</sup> En outre, 26 % des résidents d'Ottawa affirment qu'ils s'adressent à leur gestionnaire immobilier pour l'information sur les programmes de recyclage et de bac vert de la Ville.<sup>45</sup> Dans le cadre du projet, nous nous pencherons sur différentes tactiques pour diffuser l'information et nous demanderons l'avis des résidents, du Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples et des autres intervenants dans ces immeubles pour promouvoir l'information sur les déchets et pour faire appel à de nouvelles tactiques de promotion et d'information.</p>
<p><b>Mesure</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Volume de documents de communication distribués.</li> <li>2. Nombre d'activités annuelles de sensibilisation organisées par le personnel de la Ville dans le secteur des immeubles à logements multiples.</li> <li>3. Sondages postérieurs aux activités et formulaires de rétroaction diffusés pour réunir les commentaires sur l'efficacité des événements ou des tactiques de sensibilisation auxquelles on fait appel.</li> <li>4. Données qualitatives apportées par le personnel de la gestion immobilière et par les résidents.</li> <li>5. Données sur la vérification des déchets afin de connaître les variations dans les taux de captation et dans le taux de réacheminement.</li> </ol>

<sup>44</sup> Lakhan, C. (2016), Effectiveness of recycling promotion and education initiatives among first-generation ethnic minorities in Ontario, Canada, *Social Sciences*, 5(2), 23.

<sup>45</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019. [http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfcpu2kb0wgbtjfsI24y/58958911122021021\\_528915.PDF](http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfcpu2kb0wgbtjfsI24y/58958911122021021_528915.PDF).

	6. Tonnage annuel ramassé dans le secteur des immeubles à logements multiples.
--	--



<b>Pilier 3</b>	<b><i>Explorer les projets pilotes</i></b>
<b>Description</b>	<p>Les résidents qui habitent dans les immeubles à logements multiples, les gestionnaires immobiliers et le personnel de la Ville ont relevé, dans la gestion des déchets des immeubles à logements multiples, des obstacles et des difficultés que la Ville devrait étudier, financer et sonder grâce à des études pilotes si elle devait se consacrer à les surmonter et à les résoudre.</p> <p>L'objectif des études pilotes consiste à évaluer la possibilité d'étendre des projets à l'ensemble du territoire de la Ville. Ces études permettront de savoir si les projets émergents et ceux qui ont fait leurs preuves peuvent s'intégrer dans le programme de gestion des déchets des immeubles à logements multiples de la Ville d'Ottawa, en tenant compte des incidences financières, sociales et environnementales de ces projets.</p> <p>Les programmes pilotes visent à analyser les possibilités de se pencher sur les besoins ou les obstacles des systèmes dans la gestion des déchets des immeubles à logements multiples. Le dénouement de ces études, étudié dans le cadre de ce projet, pourrait venir éclairer les options du Plan directeur de la gestion des déchets solides, dont l'examen des normes d'aménagement des immeubles et le recours à d'autres modèles de conteneur de collecte, en plus d'apporter un éclairage sur les contrats de collecte projetés. Les programmes pilotes permettront d'analyser les possibilités se rapportant à la réalisation des programmes, à la sensibilisation et à l'information, à la mise en application des programmes, à la technologie et aux opérations immobilières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier attentivement les possibilités de réduire les difficultés que doivent affronter les résidents qui tâchent de participer à des programmes de réacheminement des déchets;</li> <li>- promouvoir différentes configurations du programme de gestion des déchets dans les anciennes propriétés;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- se pencher sur les options de réduire les difficultés que doit affronter le personnel de gestion des immeubles à logements multiples dont l'espace aménagé pour le réacheminement des matières organiques est limité;</li> <li>- se pencher sur les différentes options et technologies permettant de séparer à la source les matières organiques afin d'aider les gestionnaires des immeubles à logements multiples à se conformer aux politiques municipales et aux directives du gouvernement provincial;</li> <li>- sonder différentes méthodes de collecte des déchets, par exemple la collecte des matières organiques dans les conteneurs à chargement frontal;</li> <li>- faire appel à la technologie existante pour produire des bilans de collecte pour les immeubles à logements multiples;</li> <li>- adopter des tactiques d'information émergentes comme la ludification;</li> <li>- nouer des partenariats avec l'Évolution énergétique pour se pencher sur la possibilité d'installer des broyeurs d'aliments dans les logements;</li> <li>- travailler en partenariat avec Logement communautaire d'Ottawa et les membres du Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples sur les projets pilotes étudiés.</li> </ul>
<p><b>Harmonisation avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides</b></p>	<p>Dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, on recommande plusieurs options qui auront une incidence sur le secteur des immeubles à logements multiples, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9A1 – Stratégie d'innovation et de technologie</li> <li>• 5D1 – Technologie du système de recensement par radiofréquence (RFID)</li> </ul>

- 5C2 – Utilisation de différents conteneurs de collecte dans les immeubles à logements multiples
- 2C3 – Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples
- 1B1 – Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information

De nombreuses possibilités de projets pilotes énumérées dans la section précédente permettent de réaliser une ou plusieurs des options du Plan directeur de la gestion des déchets solides. En faisant avancer les travaux sur certaines de ces initiatives spécifiques, les responsables de ce projet peuvent entamer la recherche pour veiller à mettre en œuvre dans les délais différentes initiatives pilotes et travaux complémentaires réalisés dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Ce projet permet de respecter les principes directeurs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- **tenir compte de la hiérarchie des 5 R dans la gestion des déchets** en se penchant sur les possibilités de prioriser le recyclage plutôt que l'enfouissement des déchets;
- **modifier les valeurs de la collectivité** en se penchant sur les possibilités d'informer les résidents grâce à des tactiques nouvelles pour la Ville d'Ottawa;
- **maîtriser l'innovation** en tenant compte des technologies émergentes et éprouvées pour permettre de réacheminer les déchets dans les immeubles à logements multiples.

De projet permet de réaliser les objectifs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail</b> en permettant de réaliser des projets pilotes grâce auxquels on pourra réacheminer plus de déchets dans les différents immeubles;</li> <li>• <b>maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents</b>, grâce à des projets nouveaux et innovants;</li> <li>• <b>maximiser la participation en rehaussant l’accessibilité et la praticité</b>, grâce à l’étude des possibilités permettant d’éliminer les obstacles qui empêchent de participer aux programmes de réacheminement des déchets;</li> <li>• réaliser des projets pilotes qui permettront au personnel de sonder les possibilités et d’exprimer des recommandations qui pourraient permettre de <b>faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville</b>;</li> <li>• <b>collaborer avec les intervenants externes, dont l’industrie et les autres ordres de gouvernement, afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets.</b></li> </ul>
<b>Principales directions de la Ville</b>	Services des déchets solides
<b>Délais et étapes estimatives des projets</b>	Il faut consacrer beaucoup de travail à l’étude et au lancement des projets pilotes, dont la recherche menée dans ce secteur d’activité, les groupes de discussion avec les intervenants et le personnel de la gestion des immeubles, l’élaboration des analyses de rentabilisation, la coordination avec les entrepreneurs chargés de la collecte et la planification de la mise en œuvre. Dans ce projet, on propose d’analyser les projets pilotes à partir du premier trimestre de 2023 en visant à les mettre en œuvre au deuxième ou au troisième trimestres 2024.

<b>Ressources nécessaires</b>	Les besoins en financement pourraient varier selon les projets pilotes qui seront lancés pour permettre de réacheminer plus de déchets. Les besoins en effectifs et en financement projetés seront définis dans les plans de travail des directions générales à partir de 2023.
<b>Résultats potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des initiatives innovantes et efficaces pour permettre d'améliorer les taux de réacheminement des déchets.</li> <li>- Recommandations fondées sur la preuve pour les initiatives et les contrats de collecte projetés dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides</li> </ul>
<b>Approches pour résoudre les difficultés potentielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement limité pour étayer les initiatives pilotes. Nous demanderons un financement supplémentaire dans le cadre des processus d'approbation des budgets projetés. Nous nous pencherons aussi sur l'aide financière offerte sous la forme de subventions et d'autres mécanismes pour étayer les initiatives pilotes dans le secteur des immeubles à logements multiples.</li> </ul>
<b>Mesure</b>	<p>Selon le projet pilote étudié, il existe différents IRC envisageables :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Commentaires sur les projets pilotes réunis dans le cadre des sondages menés auprès des résidents, des gestionnaires immobiliers et du personnel de la Ville.</li> <li>2. Tonnage ramassé pour évaluer l'impact de l'étude pilote sur le taux de réacheminement des déchets.</li> <li>3. Données sur la composition et la collecte des déchets et données de l'étude sur la composition des déchets.</li> </ol>

<b>Pilier 4</b>	<b><i>La réservation et le réaménagement de l'espace consacré aux programmes d'élimination des déchets</i></b>
<b>Description</b>	<p>La conception des immeubles et des propriétés peut encourager ou décourager les résidents de participer aux programmes de réacheminement des déchets<sup>46</sup>. On a l'occasion d'intégrer les règles de l'art de la gestion des déchets dans les nouveaux complexes immobiliers et d'évaluer les solutions dans les propriétés existantes afin de réduire les obstacles qui empêchent de participer à ces programmes.</p> <p>En 2012, on a ajouté, dans le processus de la Ville pour l'examen des demandes du plan d'implantation et des demandes d'aménagement, les exigences relatives à la collecte des déchets solides afin de veiller à ce que les immeubles à logements multiples soient conçus pour permettre de ramasser sur les lieux les déchets et de s'assurer qu'il y aurait suffisamment de place pour stocker les déchets, les matières recyclables et les bacs verts. En outre, la Ville a élaboré en 2012 les Lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides pour l'aménagement d'immeubles à logements multiples. Cette initiative s'est déroulée sous la gouverne de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de concert avec les Services des déchets solides et a été mise au point par un expert-conseil externe. Ces lignes directrices prévoient les exigences à respecter pour avoir droit aux services de collecte des déchets de la Ville, ainsi que les règles de l'art que les promoteurs immobiliers peuvent envisager d'intégrer dans la conception de leurs immeubles afin de favoriser la participation aux programmes de réacheminement des déchets.</p> <p>À l'heure actuelle, dans l'examen des demandes d'aménagement, la Ville se penche sur les cahiers des charges dans l'aménagement des immeubles à logements multiples de grande hauteur et de faible hauteur de six logements ou plus</p>

<sup>46</sup> Labahn, S. (2019), Zero Waste Design Strategies in Multi-Unit Residential Buildings (thèse de doctorat, Université de la Colombie-Britannique).

	<p>afin de prévoir suffisamment de place pour les déchets, les matières recyclables et les conteneurs de matières organiques, de même que pour les camions de collecte afin de leur donner accès aux conteneurs. On a ainsi l'occasion d'intégrer, dans la conception des immeubles, les règles de l'art de la gestion des déchets pour s'assurer de mettre au point des programmes de gestion des déchets accessibles et pratiques, qui favorisent la participation aux initiatives de réacheminement<sup>47</sup>.</p> <p>La conception des immeubles peut avoir des incidences considérables sur la motivation et la volonté des résidents de participer aux initiatives de réacheminement des déchets<sup>48</sup>. Une étude de marché laisse entendre que l'inaccessibilité et les inconvénients continuent de représenter les plus grands obstacles qui empêchent les résidents des immeubles à logements multiples de participer aux programmes de réacheminement<sup>49</sup>. Les principaux obstacles n'ont pas changé par rapport à ceux qui ont été recensés en 2011<sup>50</sup>.</p> <p>Des études menées dans l'industrie ont permis de conclure qu'en tenant compte des règles de l'art de la gestion des déchets et en les intégrant dans la conception des lieux et des bâtiments, on peut réduire les inconvénients pour les résidents, pour le personnel de la gestion immobilière et pour les</p>
--	---

<sup>47</sup> KPMG, 2009, *Blue Box Program Enhancement and Best Practices Assessment Project*.

<sup>48</sup> Labahn, S. (2019), *Zero Waste Design Strategies in Multi-Unit Residential Buildings* (thèse de doctorat, Université de la Colombie-Britannique).

<sup>49</sup> Ville d'Ottawa (2021), *Campagne d'amélioration du bac vert : Comportement, sensibilisation et retombées*, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa, le 17 mai 2021. [http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/ohq51atol501cmfo4lqehpwk/704891110420211\\_13400330.PDF](http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/ohq51atol501cmfo4lqehpwk/704891110420211_13400330.PDF)

<sup>50</sup> City of Ottawa Waste Diversion Quantitative Study Key Findings, janvier 2011. <https://app06.ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/ec/2011/04-11/ACS2011-ICS-ESD-0002%20-%20Doc%202.pdf>

entrepreneurs chargés de la collecte<sup>51, 52</sup>. On a constaté que les programmes qui sont accessibles, pratiques, sûrs et sécuritaires permettent effectivement d'encourager les résidents à participer aux programmes de réacheminement des déchets<sup>53</sup>.

Le nouveau Plan officiel (PO) de la Ville, qui a été approuvé le 27 octobre 2021 par le Conseil municipal, fait état de projections de croissance de la population de 40 % entre 2018 et 2046. Cette croissance se déroulera essentiellement dans le secteur urbain de la Ville; c'est au territoire aménagé qu'on devra, grâce à la densification, la plus grande partie de la croissance résidentielle. On prévoit d'atteindre une cible de densification de 60 % en aménageant les secteurs existants selon une plus grande densité. On s'attend à ce qu'une grande partie du parc de logements aménagé pour accueillir une population plus nombreuse soit constituée de logements intercalaires et de « logements intermédiaires manquants », ce qui désigne généralement l'aménagement résidentiel intercalaire d'immeubles à logements multiples de faible hauteur, dont le nombre de logements est compris entre trois et 16 ou plus dans le cas des lots exceptionnellement vastes; pour les types de logements de moindre densité, il s'agit généralement des logements de plain-pied. Ces propriétés sont légèrement différentes des immeubles à logements multiples traditionnels, puisque les immeubles occupent la plus grande partie du lot et que le nombre de places de stationnement sur le site est limité ou qu'il n'y en a pas du tout. Ces aménagements dérogent aux normes actuelles d'aménagement de la Ville pour les immeubles à logements multiples, qui prévoient des spécifications favorisant la sécurité de l'accès des véhicules de collecte des

<sup>51</sup> SITA UK (2010), Looking Up: International recycling experience for multi-occupancy households: <http://kelleherenvironmental.com/wp-content/uploads/2012/07/SITAUK-LookingUp-web.pdf>.

<sup>52</sup> Labahn, S. (2019), Zero Waste Design Strategies in Multi-Unit Residential Buildings (thèse de doctorat, Université de la Colombie-Britannique).

<sup>53</sup> Timlett, R. E. et Williams, I. D. (2009), The impact of transient populations on recycling behaviour in a densely populated urban environment, Resources, Conservation and Recycling, 53(9), pages 498 à 506.



déchets et qui peuvent comporter des difficultés pour la collecte des déchets dans le cadre des exigences actuelles à respecter dans l'examen des demandes d'aménagement. Parce que l'empreinte des immeubles sera plus vaste et qu'on entend maximiser la superficie résidentielle dans les projets d'aménagement, il se peut que la place consacrée au rangement accessible et pratique des conteneurs à déchets soit limitée.

Dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques, le Comité de l'urbanisme de la Ville d'Ottawa a approuvé en mars 2022 la Norme pour l'aménagement d'immeubles très performants (NAIP). La NAIP est un outil qui permet de promouvoir la conception d'immeubles durables et résilients dans les demandes d'aménagement. La collaboration entre l'équipe de la Résilience climatique et les Services des déchets solides a permis de mettre au point les cahiers des charges de la gestion des déchets compris dans les exigences du palier 2. Il s'agit entre autres des exigences optionnelles pour les promoteurs qui aménagent des logements dans les immeubles à logements multiples en prévoyant suffisamment de place pour stocker séparément les bacs et les conteneurs pour les déchets, les matières recyclables et les matières organiques afin d'encourager les résidents à faire le tri voulu.

À l'heure où de nouveaux types d'immeubles se font jour pour favoriser la croissance et la densification, il est crucial de prévoir, dans la conception des immeubles, des programmes de gestion des déchets pour faciliter la participation et d'établir les caractéristiques de la conception des bâtiments en tenant compte des besoins exceptionnels de ces nouveaux types d'immeubles. Ces considérations seront également importantes pour les propriétaires d'immeubles, puisqu'ils devront atteindre les cibles précisées pour le réacheminement des matières organiques dans la Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques. Cette déclaration précise aussi que dans les immeubles à logements multiples, il faudra mettre en œuvre les règles de l'art pour veiller à ce que les conditions

	<p>d'accès soient pratiques dans les efforts de récupération des ressources<sup>54</sup>.</p> <p>Dans ce projet, on propose de rehausser les exigences dans la conception de la gestion des déchets pour les nouveaux logements intercalaires et les logements intermédiaires manquants (six logements ou plus), en tenant compte des modèles exceptionnels de conception des propriétés et des immeubles pour ces types de logements. Il s'agira de nouer un partenariat avec les Services de développement économique dans l'examen du <i>Règlement de zonage</i> afin de se pencher sur la possibilité d'intégrer des méthodes normalisées de collecte et de rangement des bacs à déchets pour éliminer les inconvénients et les obstacles dans l'accessibilité afin de pouvoir améliorer la praticité et le réacheminement des déchets dans les nouveaux immeubles. Dans ce projet, on se penchera aussi sur les occasions d'améliorer les Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants dans les mises à jour à apporter à intervalles réguliers à ces normes. Le personnel de la Ville continuera de prôner des partenariats avec d'autres municipalités afin de modifier le Code du bâtiment de l'Ontario pour y intégrer les exigences relatives à la séparation à la source des déchets dans la conception des immeubles à logements multiples<sup>55</sup>.</p> <p>De concert avec les projets pilotes exploratoires et les piliers des contrats de collecte, ce projet permet de constater qu'on a l'occasion de se pencher sur des solutions pour surmonter les difficultés de l'inaccessibilité et des inconvénients des</p>
--	--

<sup>54</sup> Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques (Ontario), section 4.12.

<sup>55</sup> Le gouvernement de l'Ontario a fait état de cette intention en 2018 dans le Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques. Depuis, la partie du cadre qui porte sur cette intention (partie A – Plan d'action en matière de déchets alimentaires et organiques) a été retranchée. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a fait savoir qu'il s'agissait pour lui d'une question à laquelle il se consacrera. Il a toutefois été annoncé qu'il ne se penchera pas sur la question avant les élections provinciales de 2022.

	<p>programmes de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples.</p> <p>Les inconvénients des programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples ont été bien étudiés et constituent des obstacles de taille dans la participation des résidents<sup>56, 57, 58</sup>; l'inaccessibilité et les inconvénients continuent de représenter les grandes difficultés définies pour les résidents des immeubles à logements multiples sur le territoire de la Ville d'Ottawa<sup>59</sup>. Dans les immeubles d'appartements, 76 % des logements ont accès à un vide-ordures, et seulement 5 % ont des colonnes pour les matières recyclables. Les occupants des autres logements (95 %) dans les immeubles de grande hauteur doivent apporter leurs matières recyclables et leurs déchets organiques dans une salle des ordures internes ou dans les bacs installés à l'extérieur des immeubles. La majorité des immeubles de faible hauteur (environ 85 % des logements) ont accès à des programmes de gestion des déchets en extérieur<sup>60</sup>. Malgré les attitudes environnementales positives, les obstacles systémiques comme l'inaccessibilité et les inconvénients peuvent décourager les</p>
--	--

<sup>56</sup> SITA UK (2010), Looking Up: International recycling experience for multi-occupancy households : <http://kelleherenvironmental.com/wp-content/uploads/2012/07/SITAUK-Loo-kingUp-web.pdf>

<sup>57</sup> Ho, E. (2018). Exploring the social dimensions of multi-residential recycling, *Resources, Conservation and Recycling*, 132, 77-78.

<sup>58</sup> DiGiacomo, A., Wu, D. W. L., Lenkic, P., Fraser, B., Zhao, J., & Kingstone, A. (2018), Convenience improves composting and recycling rates in high-density residential buildings. *Journal of environmental planning and management*, 61(2), 309-331.

<sup>59</sup> Ville d'Ottawa (2019), Étude des comportements et des attitudes dans le réacheminement des déchets, Rapport du Comité de la Ville d'Ottawa le 25 juin 2019. <http://app05.ottawa.ca/sirepub/cache/2/szkyfqu2kb0wgbtjfs124y/5895891122021021528915.PDF>

<sup>60</sup> D'après les données portant sur la collecte des déchets de la Ville d'Ottawa et extraite en mai 2020.

	<p>résidents de participer aux programmes de réacheminement des déchets<sup>61</sup>.</p> <p>Les gestionnaires immobiliers d'Ottawa ont fait savoir que la place limitée pour le stockage des déchets dans les immeubles à logements multiples est l'une des grandes difficultés quand il s'agit d'adopter le Programme de bac vert<sup>62</sup>. Environ 65 % des propriétés d'Ottawa ont été construites avant 1990, à l'époque où les programmes de recyclage n'étaient pas obligatoires en vertu des règlements du gouvernement provincial. En outre, approximativement 84 % de l'ensemble des immeubles à logements multiples d'Ottawa ont été construits avant qu'on mette en œuvre les Lignes directrices en matière de conception de la collecte des déchets solides pour l'aménagement d'immeubles à logements multiples, qui définissent les exigences à respecter dans la planification de la gestion des déchets pour tous les immeubles à logements multiples auxquels la Ville offre des services de collecte<sup>63</sup>. Des gestionnaires immobiliers n'ont pas du tout la capacité d'étendre les programmes de réacheminement des déchets, même si ceux qui ont réussi à le faire sont nombreux, en raison des contraintes imposées par le stationnement, l'entreposage et le Code de prévention des incendies.</p> <p>Ce projet permettra aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de se pencher sur les possibilités d'éliminer les obstacles que constituent l'inaccessibilité et les inconvénients afin de mieux permettre aux résidents de faire appel aux programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles dans lesquels il est difficile de le faire à l'heure actuelle;</li> </ul>
--	--

<sup>61</sup> Lakhan, C. (2014), Exploring the relationship between municipal promotion and education investments and recycling rate performance in Ontario, Canada, Resources, Conservation and Recycling, numéro 92, pages 222 à 229.

<sup>62</sup> Groupe de travail des intervenants des immeubles à logements multiples, 2019.

<sup>63</sup> PRIZM, DemoStats ©2021 Environics Analytics, information extraite le 4 mai 2020.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faire des démarches pour modifier le Code du bâtiment de l'Ontario afin d'y intégrer les exigences du réacheminement des déchets.</li> </ul>
<p><b>Harmonisation avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides</b></p>	<p>Dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, on recommande d'apporter des améliorations à l'environnement bâti en revoyant les Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples (option 2C3) et en mettant en œuvre un programme de fermeture des colonnes vide-ordures (option 2C4). Ce projet vise à prioriser, dans le nouveau Plan officiel de la Ville, les logements (logements intercalaires et logements intermédiaires manquants) pour s'assurer qu'il y a suffisamment de place permettant de ramasser les déchets dans un souci de sécurité et d'efficience, alors que le PDGDS consistera à examiner les normes existantes et à recommander les changements à apporter pour encourager le réacheminement dans les immeubles à logements multiples de grande hauteur et de faible hauteur.</p> <p>Dans les immeubles existants, ce projet consistera à analyser les possibilités de reconfigurer les salles de rangement des déchets et l'aménagement du programme pour surmonter les difficultés causées par l'inaccessibilité et les inconvénients, alors que le PDGDS portera sur la fermeture des colonnes vide-ordures et sur la conversion des vide-ordures en vide-matières organiques. Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet dans les anciens immeubles à logements multiples pourraient s'intégrer dans l'examen des Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples dans le cadre du PDGDS.</p> <p>Ce projet permet de respecter les principes directeurs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tenir compte de la hiérarchie des 5 R dans la gestion des déchets</b> en intégrant les considérations relatives au réacheminement des déchets des résidents dès le début de l'aménagement des immeubles et en se penchant sur les occasions d'éliminer, dans les anciens immeubles, les</li> </ul>

obstacles qui empêchent les résidents de participer aux programmes de réacheminement des déchets solides.

- **Changer les valeurs de la collectivité** en invitant les promoteurs immobiliers à se pencher sur la planification du réacheminement des déchets pendant l'étude des demandes d'aménagement. En éliminant les obstacles qui empêchent de participer aux programmes dans les immeubles existants, on pourra mieux faire connaître les programmes de réacheminement des déchets et favoriser l'intégration du réacheminement des déchets dans le quotidien.
- **Maîtriser l'innovation** en encourageant les promoteurs immobiliers à proposer des solutions ingénieuses pour répondre aux impératifs de configuration des immeubles afin de tenir compte du réacheminement des déchets. Nous nous pencherons sur les solutions innovantes éprouvées et émergentes pour les immeubles existants.

Ce projet permettra de réaliser les objectifs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- **Appuyer et influencer le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et les immeubles à logements multiples afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets** en intégrant les exigences de la gestion et du réacheminement des déchets pour les types d'immeubles émergents et en collaborant avec le personnel de la gestion immobilière des immeubles existants afin de mettre au point des solutions ingénieuses pour éliminer les obstacles qui empêchent de participer au programme de réacheminement des déchets associé à l'environnement bâti.
- **Maximiser la participation** en s'assurant que tous les nouveaux logements intercalaires et tous les nouveaux logements intermédiaires manquants, ainsi que des logements du type 613, dans les immeubles de six

	<p>logements ou plus, disposent de la place nécessaire et donnent accès aux programmes de réacheminement afin d'encourager les résidents à y participer dès que les immeubles sont occupés. Les configurations implantées dans les immeubles à logements multiples anciens encourageront la participation aux programmes de réacheminement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville</b> en veillant à ce que tous les nouveaux logements intercalaires et tous les nouveaux logements intermédiaires manquants, ainsi que les logements du type 613 soient conçus en pensant à la durabilité afin de promouvoir la participation aux programmes de réacheminement des déchets.</li> <li>• <b>Collaborer avec les intervenants externes</b> en travaillant de concert avec les promoteurs et les entreprises de gestion immobilière.</li> </ul>
<p><b>Principales directions de la Ville</b></p>	<p>Services des déchets solides, Services de développement économique et Services de planification</p>
<p><b>Calendrier et étapes estimatives des projets</b></p>	<p>Nous nous pencherons sur les besoins des logements intercalaires et des logements intermédiaires manquants et nous en tiendrons compte dans la mise à jour du <i>Règlement de zonage</i>, menée par les Services de développement économique. On prévoit que les recommandations portant sur l'examen de ce règlement municipal seront déposées auprès du Conseil pour étude au quatrième trimestre de 2024. D'ici là, le personnel mettra sur les travaux de recherche déjà réalisés afin de recommander les règles de l'art à intégrer sans retarder l'aménagement des immeubles ni obliger à demander des dérogations pour les demandes d'implantation.</p> <p>Le prochain cycle d'examen et de réactualisation de la Norme pour l'aménagement d'immeubles très performants devrait être</p>

	<p>soumis à l'étude du Conseil municipal en 2025. Les Services des déchets solides travailleront de concert avec l'Unité de la résilience climatique des Services de développement économique afin de recommander les besoins et les possibilités pour intégrer les règles de l'art de la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples.</p> <p>Dans l'étude des possibilités dans les immeubles à logements multiples existants, il est recommandé de lancer ces travaux en 2023. Le projet consistera à mener un tour d'horizon municipal pour apporter un éclairage sur les règles de l'art ou les occasions dont la Ville d'Ottawa pourrait tenir compte, sur la collaboration avec les entreprises de gestion immobilière locales pour lancer des projets pilotes et sur la consultation des résidents afin de réunir des commentaires sur les possibilités. Ces travaux pourraient donner lieu à des recommandations à mettre en œuvre dans l'ensemble du territoire de la Ville pour permettre d'éliminer les obstacles qui empêchent de participer aux programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples anciens.</p>
<b>Ressources nécessaires</b>	Il n'est pas nécessaire de prévoir de ressources supplémentaires.
<b>Résultats prévus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences de la conception pour les immeubles à logements multiples intercalaires qui ont besoin de programmes accessibles et pratiques dans la gestion des déchets.</li> <li>- Recommandations pour les propriétaires et les gestionnaires des anciens immeubles à logements multiples sur les solutions fondées sur la preuve et à adopter afin de réduire les obstacles que constituent l'inaccessibilité et les inconvénients liés à la participation aux programmes de réacheminement des déchets.</li> </ul>
<b>Approches pour résoudre les</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les recommandations doivent respecter les exigences municipales relatives aux plans d'implantation, le <i>Règlement sur la gestion des déchets solides</i>, le <i>Règlement de zonage</i>, le Code du bâtiment, le Code de prévention des</li> </ul>



<p><b>difficultés climatiques</b></p>	<p>incendies, le <i>Règlement sur les normes d'entretien des biens</i> et toutes les autres lignes de conduite ou tous les autres règlements applicables. Les directions compétentes reverront les recommandations sur la conception de la gestion des déchets pour s'assurer qu'elles cadrent avec les autres règlements municipaux qui ont une incidence sur l'entreposage des déchets dans les immeubles à logements multiples.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il se peut que dans les propriétés existantes, il n'y ait pas de place pour entreposer les bacs verts en respectant le <i>Règlement sur les normes d'entretien des biens</i>, le <i>Règlement sur l'entretien des propriétés</i> et le Code de prévention des incendies. Le personnel travaillera de concert avec les gestionnaires de ces immeubles afin de mettre au point des solutions pour intégrer la collecte des déchets organiques.</li> <li>- Il se pourrait que les promoteurs ne puissent pas répondre aux exigences de la conception recommandées dans la gestion et le réacheminement des déchets pour les logements intercalaires. La Ville mènera des travaux de recherche professionnels et consultera les promoteurs avant d'adresser des recommandations au Conseil municipal.</li> <li>- En 2020, la Ville d'Ottawa a déclaré une crise du logement en raison de la pénurie de logements abordables sur son territoire. Il est important de tenir compte des considérations supérieures dans la gestion des déchets dans les nouveaux projets d'aménagement sans alourdir le fardeau des promoteurs ni entraîner des retards dans le traitement des demandes d'aménagement. La Ville consultera les promoteurs dans l'examen du <i>Règlement de zonage</i> pour prendre connaissance de leurs commentaires sur les considérations relatives aux déchets dans l'aménagement des logements intercalaires avant de présenter une recommandation au Conseil municipal pour étude.</li> </ul>
---------------------------------------	--

<b>Mesure</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Surveiller le tonnage ramassé dans les logements intercalaires conçus conformément aux cahiers des charges recommandés afin de mesurer la participation au programme de réacheminement des déchets.</li><li>2. Surveiller le niveau de participation des intervenants dans les options recommandées.</li><li>3. Données qualitatives et quantitatives émanant du personnel de la gestion immobilière qui travaille dans les immeubles et des résidents qui y habitent, sous réserve des exigences à respecter dans l'aménagement.</li></ol>
---------------	--

<b>Pilier 5</b>	<b>Driving Change Moving Forward Through the Collection Contract</b>
<b>Description</b>	<p>Les services de collecte des déchets de la Ville d’Ottawa sont externalisés conformément aux normes de service établies par le Conseil municipal et inspirées des lois et des règlements de l’Ontario. Le contrat prévoit le cahier des charges des conditions selon lesquelles doivent se dérouler les projets de collecte des déchets, de recyclage et de traitement des matières organiques, ainsi que les projets spéciaux. Les dispositions prévues pour la distribution des outils qui permettront aux résidents de participer aux programmes de recyclage, pour les cas où l’on refuse de ramasser les conteneurs de réacheminement contaminés et pour réunir l’information sur le poids des matières ramassées afin d’en évaluer le réacheminement, dispositions qui font toutes partie de l’actuel contrat de collecte, favorisent le succès des programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples.</p> <p>À l’heure où le programme de gestion des déchets de la Ville continue d’évoluer, nous avons l’occasion de rehausser le programme de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples grâce aux dispositions prévues dans le contrat de collecte. Dans ce projet, nous nous pencherons sur les possibilités d’ajouter le cahier des charges contractuelles dans le Contrat 2025 de la Ville pour la collecte des déchets des immeubles à logements multiples et pour la collecte des déchets solides dans les établissements municipaux, en misant sur le succès du contrat actuel et en continuant de promouvoir le réacheminement des déchets, l’efficacité de la collecte des ordures et la réussite du programme de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples. Voici les options sur lesquelles nous nous pencherons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les règles de l’art de l’industrie dans l’élaboration des contrats pour promouvoir le réacheminement des déchets;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'efficacité des services offerts et l'optimisation des fonds des contribuables;</li> <li>- les cahiers des charges contractuels pour améliorer la rentabilité de la collecte des déchets en prévision des missions de vérification des déchets et des autres projets pilotes spéciaux;</li> <li>- les possibilités, dans le contrat, d'appliquer les recommandations approuvées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides;</li> <li>- les occasions d'améliorer la mesure et la surveillance du rendement, par exemple dans le ramassage du tonnage des matières organiques dans chaque propriété;</li> <li>- la livraison à intervalles réguliers de sacs à recyclage destinés aux logements et de petits bacs de cuisine pour les déchets organiques dans les propriétés, selon les besoins, au lieu de les fournir ponctuellement;</li> <li>- l'obligation, pour le personnel de la gestion immobilière, de signer des plans et des engagements dans la reconduction des contrats de services de collecte;</li> <li>- les besoins et la viabilité des différentes options hebdomadaires de ramassage des bacs verts, des services optionnels de nettoyage des bacs verts, des filtres au charbon dans les bacs verts pour réduire les odeurs nauséabondes et des différents contenants de collecte pour répondre aux besoins opérationnels.</li> </ul>
<p><b>Harmonisation avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides</b></p>	<p>Si certaines options recommandées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides pouvaient avoir des incidences sur le contrat de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples, aucune de ces options ne permet de se pencher sur l'utilisation du contrat pour permettre de réacheminer plus de déchets. Ce projet consiste à prioriser les moyens grâce auxquels la Ville peut encourager le réacheminement des déchets et éliminer les obstacles recensés</p>

par le secteur de la gestion immobilière en augmentant et en modifiant les cahiers des charges contractuels dans le contrat de collecte des déchets des immeubles à logements multiples.

Ce projet permet de respecter les principes directeurs du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- **tenir compte de la hiérarchie des 5 R dans la gestion des déchets** en priorisant le recyclage et la récupération plutôt que l'enfouissement;
- **changer les valeurs de la collectivité** en offrant des moyens d'accès, des connaissances et des outils permettant aux résidents de participer aux programmes de réacheminement des déchets dans le cadre du contrat de collecte reconduit;
- **maîtriser l'innovation** en se penchant sur les différentes occasions quand viendra le temps de reconduire le contrat de collecte dans son ensemble et sur les moyens d'encourager et de promouvoir la collecte du bac vert.

Ce projet permet de réaliser les objectifs suivants du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- **prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail** en encourageant le réacheminement des déchets dans des immeubles à logements multiples dans le cadre du contrat de collecte, ce qui permettra d'accroître les taux stagnants de réacheminement;
- **maximiser le recyclage** des déchets produits par les résidents en imposant un axe supplémentaire de réacheminement des déchets;
- **ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES** en réacheminant les matières organiques au lieu de les enfouir;
- **aider le secteur des immeubles à logements multiples afin de réacheminer les déchets** grâce aux

	<p>outils et aux mécanismes prévus dans le contrat de collecte des déchets;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>maximiser l'encadrement des coûts, la production des recettes et l'utilisation économique des ressources en gestion de déchets pour permettre de minorer les coûts à l'intention des contribuables</b>, en évaluant les structures tarifaires du contrat;</li> <li>- <b>maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité des programmes de gestion des déchets.</b></li> </ul>
<b>Principales directions de la Ville</b>	Services des déchets solides et Services de l'approvisionnement
<b>Calendrier et étapes estimatives du projet</b>	Le contrat actuel de collecte des déchets arrive à expiration le 1 <sup>er</sup> juin 2025; il est assorti d'une option permettant de le proroger à deux reprises pour une durée d'un an, ce qui nous mènerait au 30 mai 2027. Les travaux de recherche portant sur les possibilités se dérouleront en 2023 afin de permettre d'élaborer les cahiers des charges contractuels.
<b>Ressources nécessaires</b>	Il n'est pas nécessaire de prévoir des ressources supplémentaires.
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration des cahiers des charges contractuels qui débordent le cadre de la collecte des déchets et qui favorisent le réacheminement des déchets dans le cadre du processus de collecte.</li> <li>- La possibilité d'améliorer le suivi du rendement grâce aux données faciles d'accès et réunies dans le cadre du processus de collecte.</li> <li>- L'harmonisation des nouveaux cahiers des charges contractuels et du <i>Règlement sur la gestion des déchets solides</i> afin de promouvoir les nouveaux cahiers des charges</li> </ul>

<p><b>Approches pour résoudre les difficultés potentielles</b></p>	<p>- Il se peut que l'entrepreneur chargé de la collecte des déchets et la Ville ait besoin de temps pour mettre en œuvre les recommandations proposées à intégrer dans le contrat de collecte des déchets. C'est pourquoi il se pourrait qu'on ne soit pas prêt dès le premier jour du contrat de collecte. L'équipe chargée de l'élaboration du contrat mènera une recherche sur l'expérience des autres municipalités en ce qui a trait à toutes les possibilités qu'on recommande d'intégrer dans le prochain contrat de collecte afin de connaître les délais d'exécution à prévoir, les difficultés et les leçons apprises. La Ville travaillera de concert avec le soumissionnaire retenu pour veiller à respecter en temps voulu les cahiers des charges contractuels.</p>
<p><b>Mesure</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le nombre de cahiers des charges contractuels ou des modifications à apporter au contrat pour promouvoir le réacheminement des déchets.</li> <li>2. L'établissement d'indicateurs pour chaque cahier des charges ou chaque changement apporté afin de mesurer l'efficacité de chaque activité dans le rendement du programme de réacheminement des déchets.</li> </ol>

## **Le compte rendu des progrès de la Stratégie**

Les Services des déchets solides et les principales directions recensées dans la description des projets commenceront à travailler à la Stratégie selon les délais indiqués dans les sections précédentes. Le personnel fera chaque année le point sur les indicateurs de rendement clé (IRC) de la Stratégie de concert avec les comptes rendus sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides. On mettra à jour le site Web du projet en y publiant l'information nouvelle dès qu'elle sera prête.

Un examen complet et une mise à jour de la Stratégie de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples se dérouleront de concert avec la réactualisation du Plan directeur de la gestion des déchets solides (qu'on prévoit d'achever en 2028-2029) et consisteront à fusionner les documents.

## **Conclusion**

Les difficultés et les obstacles à surmonter dans la gestion des déchets dans le secteur des ILM sont complexes et expliquent la baisse des taux de réacheminement par rapport à ceux des ménages qui déposent leurs ordures sur le bord de la rue. Les directives provinciales et les initiatives municipales prévoient que les ménages des ILM devront réacheminer plus de matières recyclables et de déchets organiques. Cette stratégie présente des recommandations fondées sur des statistiques afin de permettre de surmonter les difficultés et les obstacles cernés par les résidents, le secteur de la gestion immobilière et les autres intervenants essentiels afin de réacheminer plus de déchets dans les ILM.

Lorsque la Stratégie sera mise en œuvre, il faudra se rappeler qu'il faut du temps pour changer le comportement des résidents. Les comportements et les opinions ne changent pas du jour au lendemain, et la mutation des pratiques sociales profondément enracinées demande du temps. Les projets décrits dans leurs grandes lignes dans chaque pilier-projet permettront de réduire les obstacles lorsqu'il s'agit de faire appel aux programmes de recyclage et de bac vert, de mieux faire connaître aux résidents les programmes de réacheminement et de mieux les sensibiliser, et d'encourager les changements de comportement et l'amélioration de la participation à ces programmes dans les cinq prochaines années. Les résultats de cette Stratégie permettront de produire les résultats prévus dans les options envisagées dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides.